



Secrétariat Général

Direction générale des ressources humaines

Sous-direction du recrutement

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Concours du second degré – Rapport de jury

Session 2009

**CONCOURS D'ACCES AU CORPS DES PROFESSEURS DE LYCEE PROFESSIONNEL
(CAPLP) CONCOURS EXTERNE**

ET

**CONCOURS D'ACCÈS À LA LISTE D'APTITUDE AUX FONCTIONS D'ENSEIGNEMENT
DANS LES ÉTABLISSEMENTS PRIVÉS DU SECOND DEGRÉ SOUS CONTRAT
(CAFEP-CAPLP)**

LETTRES – HISTOIRE

Rapport présenté par Anne ARMAND, Inspectrice générale de l'Éducation nationale
Présidente du jury

A. PRÉSENTATION DU CONCOURS

COMPOSITION DU JURY

Directoire

Présidente : Mme Anne ARMAND - IGEN - Lettres

Vice-présidente : Mme Ghislaine DESBUISSONS – IGEN – Histoire et géographie

Vice-président : M. Michel CORLIN – IEN

Secrétaire générale : Mme Corinne GLAYMANN – IEN

Secrétaire générale adjointe : Mme Christèle LENGLET – IEN

Commission de lettres : Mme Élisabeth LANDIER – IEN

Commission d'histoire et géographie : Mme Anne-Marie GÉRIN-GRATALOUP – PRAG – Paris 12

Membres du jury

Valence lettres

Françoise ANDRIEU – Sophie ANXIONNAZ – Jacques BOMBLED – Daniel CHAPELAN – Guy CHERQUI – Claire de LLOBET – Catherine DESGROTTES – Philippe DESVAUX – Jean-Gabriel DAJVACHVILI – Chantal DONADEY – Ingrid DUPLAQUET – Jean-Paul DURAND – Jean-Pierre FOULLETIER – Solange FRICAUD-LE BOURDON – Nadia GILARD – Alix GIRAUD – Nathalie GONNARD – Martine GUERCHON – Olivier HIMY – Nicole JEAN-PARAILLOUS – Catherine LACHNITT – Catherine LAMBOLEY – Marianne LAUNAY – Jeanne-Marie LECAS-BOCKSTAL – Denis LEJAY – Pierre LEVEQUE – Roger MASSE – Marie-Danièle MINIER – Philippe MULOT – Jean NEGRE – Sandrine PHILIPPE – Alain PUJAT – Jean-Pierre SAUTOT – Daniel SENECHAL – Gérard TIAILLÉ – Marie-Josée VIEITEZ

Valence histoire et géographie

Brigitte ALLAIN-CHEVALLIER – Guy BARON – Nathalie BÉRIOU – Françoise BLANC – Laurent BLANES – Alain BRÉLIVET – Laurent BRICAULT – Didier BUTZBACH – Michel CASTA – Gérard CHATELET – Jean-Jacques CLAUDE – Annie COUDERC – Françoise DELASPRE – Jacques DINCHER – Guillaume DUBOS – Thierry FALCONNET – Marina FAVRET – Ludmilla FERME – Sylvie GOUSSELAND – Gilles GRAMMARE – Marie GROULT – Dominique JOUANNET – Gilles LABADOU – Cristhine LECUREUX – Brigitte LE GALL – Danielle LE PRADO MADAULE – Philippe LE RAY – Yves LETERTRE – Éric LIMA – Yves MAGOTTEAUX – Mary MAIRE – Nadia MARCHAND – Jacques MARTIN – Janine MICHAEL LEON – Marie-Françoise NIEL – Alain PROST – Fanny RHARADE – Sylvie SCHOULER – Jean-Claude SCHRAEN – Jérôme SEGAUD – Pierre VERPOORTEN – Antonella VESTA

BILAN DE L'ADMISSIBILITÉ ET DE L'ADMISSION

	CAPLP EXTERNE	CAFEP
Nombre de postes	210	10
Nombre d'inscrits	3413	422
Nombre de candidats présents aux deux épreuves	2090	
Nombre de candidats ayant composé dans les deux épreuves	2083	
Barre d'admissibilité	09.75	11.27
Nombre d'admissibles	442	23
Nombre d'admis	210	10
Moyenne des admis	12,02	14,24
Barre d'admission	10,10	11,70

B. LES ÉPREUVES ÉCRITES

L'ÉPREUVE DE COMMENTAIRE COMPOSÉ D'UN TEXTE LITTÉRAIRE

Rapport présenté par Catherine Lachnitt

L'intitulé de l'épreuve écrite de lettres valant pour l'admissibilité, « commentaire composé d'un texte littéraire ou dissertation sur un sujet littéraire général au choix du jury », est depuis longtemps sans surprise : les candidats se voient chaque année proposer un commentaire composé. Cette année, ils devaient commenter la tirade d'Antiochus dans **Bérénice** (acte I, scène 2), tragédie de Jean Racine (1639-99) publiée en 1670.

SUJET DE L'ÉPREUVE

La scène 1 apprend au spectateur que Titus va devenir empereur de Rome, et épouser Bérénice, reine de Palestine, et qu'Antiochus, roi d'une province d'Orient, ami fidèle de Bérénice après avoir été autrefois amoureux d'elle, désire s'entretenir avec elle. Il attend d'être introduit auprès d'elle.

Antiochus, seul

Hé bien, Antiochus, es-tu toujours le même ?	1
Pourrai-je, sans trembler, lui dire : « Je vous aime ? »	
Mais quoi ? déjà je tremble, et mon cœur agité	
Craint autant ce moment que je l'ai souhaité.	
Bérénice autrefois m'ôta toute espérance ;	5
Elle m'imposa même un éternel silence.	
Je me suis tu cinq ans, et jusques à ce jour	
D'un voile d'amitié j'ai couvert mon amour.	
Dois-je croire qu'au rang où Titus la destine	
Elle m'écoute mieux que dans la Palestine ?	10
Il l'épouse. Ai-je donc attendu ce moment	
Pour me venir encore déclarer son amant ?	
Quel fruit me reviendra d'un aveu téméraire ?	
Ah ! puisqu'il faut partir, partons sans lui déplaire.	
Retirons-nous, sortons ; et sans nous découvrir,	15
Allons loin de ses yeux l'oublier, ou mourir.	
Hé quoi ? souffrir toujours un tourment qu'elle ignore ?	
Toujours verser des pleurs qu'il faut que je dévore ?	
Quoi ? même en la perdant redouter son courroux ?	
Belle Reine, et pourquoi vous offenseriez-vous ?	20
Viens-je vous demander que vous quittiez l'Empire ?	
Que vous m'aimiez ? Hélas ! je ne viens que vous dire	
Qu'après m'être longtemps flatté que mon rival	
Trouverait à ses vœux quelque obstacle fatal,	
Aujourd'hui qu'il peut tout, que votre hymen (1) s'avance,	25
Exemple infortuné d'une longue constance,	
Après cinq ans d'amour et d'espoir superflus,	
Je pars, fidèle encore quand je n'espère plus.	
Au lieu de s'offenser, elle pourra me plaindre.	
Quoi qu'il en soit, parlons : c'est assez nous contraindre.	30
Et que peut craindre, hélas ! un amant sans espoir	
Qui peut bien se résoudre à ne la jamais voir ?	

Racine, *Bérénice*, Acte I, scène 2

1 : Mariage

CHOIX DU SUJET

Le jury a choisi un texte classique, patrimonial, connu (dont on a au moins entendu parler). Qui ne sait rien de la tragédie classique ? Il était en outre animé par la volonté de proposer un texte de théâtre après le texte de Proust de l'année précédente.

Pourquoi ce passage ? Certes la scène 4 de l'acte premier (Antiochus face à Bérénice et le célèbre « Dans l'Orient désert quel devint mon ennui ») et plus encore dans l'acte IV, la scène 5 entre Titus et Bérénice (« Eh bien régnerez-vous, contentez votre gloire... ») ou bien encore la scène finale auraient pu être choisies. Mais plus l'extrait choisi s'éloigne du début de l'œuvre, plus les candidats sont en difficulté s'ils n'ont pas souvenir de l'action ; analyser la scène 2 du premier acte est, à cet égard, faisable. En outre, le passage, plus court que celui de l'année précédente, est précédé d'un chapeau introductif (à la différence là encore de l'an dernier). Ainsi sans connaître l'histoire de Bérénice, les candidats pouvaient comprendre l'enjeu de cette tirade : Antiochus attend Bérénice à laquelle il a demandé un entretien ; alors qu'elle s'apprête à épouser Titus, futur empereur de Rome, Antiochus s'apprête, à avouer cet amour à l'héroïne éponyme, avant, pense-t-il, de s'en aller à jamais. Dire ou ne pas dire ? C'est toute la question que se pose Antiochus.

Le texte ne présentait pas de difficultés lexicales insurmontables : le mot *hymen* était donné en note (il a pourtant donné lieu parfois à des contresens) ; on peut penser que les candidats connaissent le sens d'*amant* au XVII^e, et ceux de *fatal*, *téméraire*, *courroux*, *offenser*, *constance*.

ATTENTES DU JURY

Le jury est bien conscient que, s'il lit des copies de spécialistes (des candidats qui se présentent également aux épreuves du CAPES de lettres modernes), il évalue aussi, bien souvent, des copies émanant de non-spécialistes, historiens de formation. Il attend des candidats qu'ils témoignent de leur capacité à construire l'interprétation d'un passage littéraire et à l'exposer par écrit. Avant tout, que les candidats prouvent qu'ils ont acquis au cours de leur préparation *des réflexes de lecture*, qu'ils distinguent notamment la prose romanesque de la poésie et celle-ci du *poème dramatique* ou pièce de théâtre en vers, fréquente au XVII^e siècle (et plus souvent dans les tragédies que dans les comédies).

Ainsi ne peut-on pas omettre d'analyser cet extrait comme appartenant au *genre théâtral*. Que dire de cette copie qui en conclusion pressent « que ce texte pourrait être joué » ? Une fois repéré le genre, que les candidats observent la place de cet extrait dans *l'acte d'exposition*, la nature de cette *longue tirade*, un *monologue délibératif* proféré par un personnage incarnant *la figure du mal aimé*, ce qui donne au passage une tonalité plus ou aussi pathétique que tragique. Qu'il soit extrait d'une *tragédie* ne suffit pas en effet, à le qualifier de « tragique » ; de fait, il est, par la présence d'Antiochus, plus pathétique, voire élégiaque que tragique, autant de termes qu'il ne fallait pas se contenter d'aligner au hasard mais qu'il convenait de définir. On attend enfin des candidats lisant le début d'une pièce de théâtre qu'ils se mettent en position de lecteur-spectateur et qu'ils se demandent quelles peuvent être les attentes de ce dernier à la fin de cette tirade. Ainsi peut-on aisément supposer que le mariage espéré entre Titus et Bérénice rencontrera des obstacles et qu'Antiochus aura alors son rôle à jouer.

Ce rapport voudrait mettre l'accent sur deux compétences essentielles à l'élaboration d'un commentaire composé : comprendre le texte proposé et composer le commentaire.

COMPRENDRE

Le commentaire composé doit témoigner de la capacité d'un candidat à s'engager dans la lecture d'un texte, c'est-à-dire à en fonder une interprétation à partir de son contenu et de son appartenance générique. Ainsi ne pouvait-on pas considérer cette scène d'exposition comme un « incipit », terme réservé au roman ; certains, déconcertés par sa forme poétique ont tenté de présenter le texte comme composé de « vers en prose », formule contradictoire, ou encore comme « un poème en prose ». On peut aussi citer le cas des candidats qui ont déduit de la présence de trois personnages (un « triangle amoureux » peut-on lire dans de nombreuses copies) qu'il s'agissait d'une scène de vaudeville, évidemment incompatible avec le genre tragédie.

S'il n'est pas nécessaire que toutes les difficultés lexicales de l'extrait soient levées, une compréhension globale, de l'ensemble du passage, est indispensable. Quand Racine écrit que « l'hymen [de Bérénice] s'avance », il signifie que son mariage est imminent, non qu'elle est encore vierge : il faut lire les notes ! Il est en outre explicitement dit qu'elle aime Titus ; si dilemme il y a, c'est Antiochus qui l'éprouve : doit-il ou non avouer son amour à Bérénice qui l'aime comme un ami, ainsi qu'il se présente ? Certains candidats ont vu en Bérénice une amante partagée, indécise, ce qui est à rebours du sens explicite du texte... On peut se demander s'ils n'ont pas plaqué là une représentation de la tragédie (celle de Corneille plus que celle de Racine) caractérisée par la présence d'un dilemme qui ne pourrait concerner que le héros ou l'héroïne de la pièce.

Le jury n'attend pas des candidats qu'ils connaissent l'intrigue, certes, mais ceux-ci doivent éviter de faire étalage de leur ignorance, ainsi lorsqu'on peut lire (dans quelques copies) que Racine est le grand auteur de « son siècle » (en se gardant bien de préciser lequel), ou encore qu'il est, selon les candidats, antique, médiéval ou moderne. D'autres, se fiant à leurs connaissances de la tragédie en général, annoncent la mort des protagonistes, alors que ceux-ci seront pour ainsi dire, condamnés à vivre. Enfin le passage proposé n'autorise pas toutes les hypothèses de lecture. Ainsi certains font une lecture politique de l'extrait, jugeant très sévèrement Bérénice (ce n'est pas l'objet d'un commentaire) accusée, parce qu'elle épouse Titus, de collaboration avec l'occupant romain de la Palestine dont Antiochus serait le représentant. D'autres encore n'ont pas évité l'écueil d'une lecture non seulement erronée mais aussi anachronique, lorsqu'ils considèrent que Bérénice donne sa préférence à Titus, empereur parce qu'il serait plus « gradé » qu'Antiochus, seulement roi.

Mais de nombreuses copies ont aussi prouvé une compréhension pertinente et construite du passage.

COMPOSER

Comme tout texte rigoureusement construit, le commentaire composé doit veiller à ne pas contenir d'affirmations gratuites (tout propos doit être fondé sur l'examen précis du texte), de contradictions (Antiochus est amoureux ou il ne l'est pas), de redites enfin qui gonflent artificiellement le texte. On ne saurait trop conseiller aux candidats d'éviter les copies trop longues : le lecteur s'y perd bien souvent...

La majorité des candidats organisent leur commentaire : les copies qui présentent une explication linéaire du passage sont peu nombreuses. La plupart respecte la présentation attendue en trois parties : introduction, développement et conclusion. Attention, les plans détaillés (avec titres, sous-titres, soulignements divers et style télégraphique) ne sont pas considérés comme des textes rédigés et sont lourdement sanctionnés.

Comme l'indiquait le rapport 2008, *l'introduction* est « la cheville de l'ensemble » ; on ne saurait trop insister sur l'importance qu'elle revêt. L'introduction n'est pas le lieu pour étaler son savoir sur le XVII^e, le classicisme, le jansénisme ou encore l'antiquité romaine. Elle permet d'abord d'introduire le texte à commenter ; elle doit ensuite présenter le projet de lecture (ou *problématique*) qui servira de fil conducteur à l'ensemble de l'explication. Elle annonce enfin le plan qui se doit d'être d'une part adapté à ce projet de lecture, d'autre part, respecté, c'est-à-dire bien présent dans le développement. On évitera la superposition d'interrogatives directes et indirectes (**je me demanderai si ce texte est-il tragique ?*).

On évitera les plans qui distinguent le fond de la forme et plus encore les plans qui proposent une approche exclusivement formelle : certains, déconcertés par la forme de cet extrait, l'ont considéré dans un premier temps comme un poème, et, dans une seconde partie, comme un passage théâtral. Enfin, les plans « plaqués », dans lesquels le candidat indique tout ce qu'il sait sur la tragédie par exemple (fatalité, démesure et rôle cruel des dieux et/ou du destin) sont à rebours de qui est attendu : l'engagement du candidat dans un projet de lecture véritable.

Le jury a valorisé, en n'hésitant pas à leur attribuer la note maximale (20 / 20), les copies qui témoignent d'une juste compréhension du passage considéré comme texte de théâtre dans un commentaire démonstratif, organisé (deux parties équilibrées peuvent suffire), s'appuyant sur l'écriture du texte : rythme, images...

L'exercice du commentaire permet enfin d'évaluer le degré de maîtrise de la langue écrite par le candidat. Comme cela est rappelé dans de nombreux rapports précédents, le jury attend d'un futur enseignant, de quelque discipline que ce soit mais plus encore en lettres, qu'il sache correctement rédiger. L'émotion due à la situation de concours ne peut, à elle seule, justifier des erreurs d'orthographe et de syntaxe trop souvent rencontrées par les correcteurs. Les candidats doivent s'interdire d'écrire une phrase dont le sens est confus et prendre le temps, indispensable, d'une relecture attentive.

PROPOSITION DE COMMENTAIRE

Pour mémoire : scène 1 ¹

I Une scène d'exposition

- A Un espace scénique
- B Structure dialogique de la tirade
- C Une scène d'exposition : qu'apprenons-nous ?

II Un monologue délibératif

- A Dilemme : dire ou ne pas dire ?
- B La composition du passage en tant qu'elle épouse les revirements du personnage
- C La modalité interrogative

III Une scène tragique ?

- A La figure pathétique du mal aimé
- B La crise tragique
- C Antiochus, appelé à jouer son rôle dans la tragédie

Introduction

Bérénice (1670), tragédie (poème dramatique) de Racine, met en scène trois personnages essentiels : Antiochus qui aime Bérénice qui aime Titus qui ne l'aime plus ...(ou ne peut plus l'épouser dès lors qu'il prend la succession de Vespasien à la tête de l'empire romain) mais le spectateur ne le sait pas encore au lever de rideau. La pièce s'ouvre avec une première courte scène au cours de laquelle Antiochus envoie son confident Arsace solliciter une entrevue auprès de Bérénice. Dans cette deuxième scène du premier acte, dévolu à l'exposition des faits, il est seul sur scène et se remémore son amour passé pour Bérénice qu'il aime encore. Bérénice se préparant à épouser son rival, il s'apprête à lui faire ses adieux non sans lui avoir fait l'aveu de cet amour caché jusqu'à ce jour sous le « voile de l'amitié ».

1

Antiochus

Arrêtons un moment. La pompe de ces lieux,
Je le vois bien, Arsace, est nouvelle à tes yeux.
Souvent ce cabinet superbe et solitaire
Des secrets de Titus est le dépositaire.
C'est ici quelquefois qu'il se cache à sa cour,
Lorsqu'il vient à la Reine expliquer son amour.
De son appartement cette porte est prochaine,
Et cette autre conduit dans celui de la Reine.
Va chez elle : dis-lui qu'importun à regret,
J'ose lui demander un entretien secret

Arsace

Vous, Seigneur, importun ? vous, cet ami fidèle
Qu'un soin si généreux intéresse pour elle ?
Vous, cet Antiochus, son amant autrefois
Vous, que cet Orient compte entre ses plus grands Rois ?
Quoi ? déjà de Titus épouse en espérance,
Ce rang entre elle et vous met-il tant de distance ?

Antiochus

Va, dis-je ; et sans vouloir te charger d'autres soins,
Vois si je puis bientôt lui parler sans témoins.

Cette scène permet l'exposition de l'action (I) par l'intermédiaire d'un personnage qui incarne la figure du mal aimé : a-t-il alors intérêt à se déclarer ? C'est l'enjeu de cette tirade constituée d'une trentaine d'alexandrins, qui se présente comme un monologue délibératif (II) dont la tonalité semble plus pathétique que tragique (III).

I Une scène d'exposition

Un espace scénique

La scène sera la même jusqu'à la fin, en vertu du respect de la règle des trois unités : « Qu'en un lieu, en un jour, un seul fait accompli tienne jusqu'à la fin le théâtre rempli ».

« La scène est à Rome, dans un cabinet privé qui est entre l'appartement de Titus et celui de Bérénice », une des rares didascalies de cette pièce. Antiochus se tient là à l'extérieur des appartements des deux protagonistes (le nom de Bérénice est inséparable de celui de Titus). Il apparaît comme un tiers.

Cette ouverture, avec un personnage qui n'est pas le héros, peut sembler paradoxale. Mais rien d'étonnant à cela : faire parler d'autres personnages que le héros sur ce dernier permet au spectateur d'accumuler des informations sur celui-ci avant son entrée en scène. Si Antiochus est admis dans cet espace privé, c'est qu'il est un intime ; il se tient sur scène *entre les deux appartements* : il connaît et il porte, apparemment, égale affection et à l'un, Titus et à l'autre, Bérénice, héroïne éponyme. On peut supposer qu'il s'agit d'un personnage intermédiaire entre les protagonistes et les confidents (lui-même a un confident).

Ce personnage prend la parole le temps d'une longue réplique dans une tirade qui est aussi *un monologue*, situation théâtrale par excellence. Le théâtre est en effet le lieu de la double énonciation où chaque fois qu'un personnage s'adresse à un autre, il s'adresse en même temps au public, d'où le caractère « acceptable » du monologue : Antiochus s'adresse au public et à lui-même.

Structure dialogique de cette tirade

Au début de la tirade, vers 1/2, Antiochus s'adresse à lui-même en se tutoyant puis il revient au « je » de qui se parle à lui-même (vers 3/4) avant d'évoquer Bérénice à la troisième personne (et lui-même n'est plus qu'en position de complément aux vers (5/6). Il s'exprime de nouveau à la première personne avant d'user de la première personne du pluriel à l'impératif, de « partons », vers 14 à « Allons loin de ses yeux l'oublier, ou mourir » (vers 16). Des vers 17 à 19, les verbes qui se rapportent à lui sont à l'infinitif puis il s'adresse à Bérénice, « Belle Reine », comme s'il répétait, sur scène, le rendez-vous qu'il espère obtenir par l'entremise de son confident Arsace (vers 20-28), effet de théâtre dans le théâtre (mise en abyme). Dans les quatre derniers vers de cette tirade, Antiochus revient à la réalité : il évoque Bérénice à la troisième personne et s'adresse à lui-même de nouveau à la première personne du pluriel avant de retrouver l'impersonnel de l'infinitif et la formule « un amour » pour se désigner.

Où l'on mesure combien ce monologue est varié et contribue à l'exposition de la situation.

Une scène d'exposition

Antiochus apparaît au spectateur pour ce qu'il est, un amour et non, comme il s'applique à le paraître, un ami. Voilà ce que nous apprenons ici dans cette scène qui poursuit l'exposition. Racine distille les informations dont nous avons besoin (nous lecteurs-spectateurs) pour comprendre ce qui est en jeu dans cette pièce. Ainsi nous apprenons qu'Antiochus aime encore Bérénice : « d'un voile d'amitié, j'ai couvert mon amour » explique-t-il vers 8. Cette tirade rappelle certains événements écoulés depuis « cinq ans », précision temporelle répétée deux fois ; vers 7 et vers 27. Entre ces deux occurrences, le rappel des faits : Antiochus, comme Bérénice vient d'Orient (cf la référence à la Palestine, vers 10). Il est tombé amoureux d'elle mais Titus est son heureux rival : « il l'épouse », c'est imminent, c'est « aujourd'hui », un présent à valeur de futur proche. A quoi bon alors faire l'aveu de cet amour aussi constant que vain ? C'est la question que se pose Antiochus dans cette tirade qui se présente comme un monologue délibératif. Antiochus examine son désir et sa crainte de parler. Je se dédouble : s'adressant à soi-même en usant du pronom personnel de deuxième ou de première personne,

parfois du « nous » qui n'est pas de majesté (quoiqu'Antiochus soit Roi de Comagène), il cherche à voir clair en soi et le *tu* comme le *nous* indiquent ce mouvement de la conscience. (Dans sa mise en scène de la pièce, le metteur en scène Planchon avait imaginé des miroirs sur les murs du cabinet dans lequel se trouve Antiochus).

II Un monologue délibératif

Dire ou ne pas dire ?

Lever le voile, avouer son amour à celle qui en est la source et s'en aller ou s'en aller en taisant encore cet amour ? La métaphore (comparaison implicite) du voile/dévoilement parcourt toute la tirade ; deux champs lexicaux qui s'opposent la structurent :

Se taire/ voile/couvrir « je me suis tu cinq ans, et jusques à ce jour/ D'un voile d'amitié j'ai couvert mon amour » (noter au passage la musicalité de ce vers, par le jeu des allitérations), amour que Bérénice ignore (vers 17). A l'opposé : se déclarer (« me venir encore déclarer son amant » au vers 12), avouer (« aveu téméraire » vers 13), « nous découvrir » (vers 15), « dire » (vers 22).

Se déclarer et prendre le risque d'une rupture totale avec Bérénice ou se taire (l'aimer en silence) et conserver son amitié et son estime, c'est toute la question : « Quel fruit me reviendra d'un aveu téméraire ? » (vers 13). En effet, Antiochus court le risque de déplaire à celle à laquelle il s'applique à plaire : elle pourrait alors passer de l'amitié à la fureur, c'est le sens, fort, de « courroux » (vers 19) ou « s'offenser » (vers 20) d'un tel aveu qualifié d'avance par Antiochus de « téméraire ».

La composition du passage en tant qu'elle épouse les revirements du personnage

Alors qu'il attend Bérénice pour « se déclarer » (quatre premiers vers introductifs), Antiochus dans un premier temps (vers (5/16) hésite, mesure la vanité de l'entreprise et se ravise. Dans un second temps, il expose sa souffrance et choisit au contraire de parler (vers 17-30). Les deux derniers vers constituent une conclusion. On peut noter, vers 17, la présence de l'interjection « Hé quoi ? » qui signale ce revirement, interjection reprise sous la forme « Quoi ? » deux vers plus loin. Dans les quatre premiers vers, le premier « Hé bien » est au contraire comme contredit par le « Mais quoi ? » qui ouvre le troisième vers : le personnage mesure combien il est partagé entre « crainte » et « désir », comme s'il s'agissait des deux faces contradictoires d'un même objet. A peine a-t-il pris la décision de voir Bérénice pour lui déclarer son amour qu'Antiochus « tremble » : la répétition de « trembler » à l'infinitif (« Pourrai-je sans trembler, lui dire : « Je vous aime » ?) puis à l'indicatif, le mode du réel, la présence du « mais » adversatif qui interrompt le bel élan des deux premiers vers donnent l'impression que les deux questions qui les constituent sont purement rhétoriques : « mais (...) déjà je tremble ». « Agité » (dans « et mon cœur agité ») doit être compris dans le sens fort qu'il a au XVII^e : soumis aux affres de l'indécision. Celle-ci est soulignée par le rythme haché des quatre premiers vers : 2/4/6 puis 3/3/3/3 puis 2/4/6 avant le balancement du vers 4 (6/6, avec césure à l'hémistiche) qui traduit cette équivalence de la crainte et du désir : « craint autant ce moment que je l'ai désiré ». Expression de cette « crainte » jusqu'au vers 16 puis tournant du texte et domine alors le désir de dire.

La modalité interrogative

Passés les quatre premiers vers introductifs, Antiochus rappelle ensuite tout la fois son amour pour l'héroïne éponyme et le silence que celle-ci lui imposa avant de revenir au temps présent et à la modalité interrogative très présente dans cette tirade : suivent en effet trois questions (vers 9, 11 et 13) entrecoupées par le constat sec et sans appel : « il l'épouse » (vers 11) qui, de nouveau rompt l'équilibre des alexandrins précédents. Une nouvelle question laisse penser qu'Antiochus renonce : l'aveu de son amour est trop risqué. Succèdent alors une série d'impératifs dans lesquels il essaie de se convaincre de partir (sans rien dire, vers 14/15). Mais le désir de parler, de se dévoiler est plus fort comme le montrent les trois questions suivantes (vers 17, 18 et 19). La tirade se poursuit ensuite selon la même modalité interrogative mais alors Antiochus s'adresse à Bérénice : il ne lui demande rien comme l'indiquent les deux questions très liées et de nouveau rhétoriques des vers 21/22. Le « hélas » qui coupe le vers 22 ([Viens-je vous demander] *Que vous m'aimiez ? Hélas ! je ne viens que vous dire...*) indique le passage à une nouvelle tonalité : étant passé de la « crainte » (vers 4) qui le faisait « trembler » jusqu'à l'expression violente de sa souffrance (vers 17-18), Antiochus adopte à

partir du vers 22 un ton plus calme et plus désespéré que jamais : il peut bien parler puisqu'il n'a plus rien à « craindre » (vers 31). Son discours se déroule alors sans heurt aucun dans une magnifique période (vers 22-28) au terme de laquelle Antiochus revient à sa décision première : « Quoi qu'il en soit, parlons » (vers 30) qui s'oppose au « partons » du vers 14. Les deux derniers vers, ultime interrogation rhétorique, donnent une tonalité élégiaque à cette tirade. Antiochus incarne la figure du mal-aimé qui de Don Sanche (*Le Cid*) à G. Apollinaire en passant par *El Desdichado* (Nerval) traverse la littérature. Racine choisirait donc d'ouvrir cette tragédie en mettant en scène un personnage plus pathétique que tragique.

III Une scène tragique ?

La figure du mal aimé

Antiochus incarne le mal aimé, celui qui aime sans être payé de retour². Dans cette scène il se présente comme celui qui a déjà déclaré cet amour, en Orient, il y a cinq ans, mais qui n'a pas été entendu : « *Bérénice autrefois m'ôta toute espérance/ Elle m'imposa même un éternel silence* », deux vers très équilibrés dans lesquels se répètent comme en écho les sons « m » et « l » du fait de la prononciation du « e » du pronom personnel. On retrouve les mêmes sonorités vers 10. Notons l'hyperbole de « éternel ».

Il n'a que le droit d'aimer en silence et de souffrir comme l'indique le champ lexical de la souffrance : *tourment, pleurs*. Les deux questions sont très symétriques ; on note un chiasme : verbe/adverbe/adverbe/verbe dans « *Eh quoi ? souffrir toujours un tourment qu'elle ignore ?* » et « *Toujours verser des pleurs qu'il faut que je dévore ?* » Et si les « pleurs » semblent plus doux que le « tourment » (équivalent de « torture »), l'image de la dévoration (« des pleurs que je dévore ») les présente aussi comme une torture. Il dévore ses pleurs comme on ravale ses larmes : c'est en silence aussi qu'il doit souffrir. Les derniers mots indiquent ses tourments futurs : « ne la (Bérénice) jamais voir ».

Il faudrait aussi citer tous les termes qui se rapportent à l'absence d'espoir, à un amour aussi fidèle que vain : « Quand je n'espère plus » rime avec « espoirs superflus », un pluriel dit de concrétisation. « Je pars, fidèle encore, quand je n'espère plus », vers dans lequel résonnent les sons « p », « r » et « q ». Il est un modèle de fidélité, le XVII^e dit aussi de « constance » : Antiochus se présente comme le type même du mal aimé, « exemple³ infortuné d'une longue constance ». Seules sa malchance, son infortune⁴ sont évoquées, non le destin. Il est enfin l'homme de la plainte : partant la scène paraît plus pathétique que tragique. Ceci est confirmé par le vers 29 : déclarer son amour et dire sa souffrance, c'est tout un et alors, « Au lieu de [s'] offenser, elle [Bérénice] pourra me plaindre ». Il ne suffit pas d'évoquer la mort, « « Allons, loin de ses yeux, l'oublier, ou mourir » pour que la tonalité soit tragique car la mort serait alors délivrance. Antiochus est résolu à partir dans les deux cas, et ce départ est une forme de mort : ainsi peut-on interpréter l'emploi de l'article indéfini dans le dernier vers, « un amant » (il n'est plus qu'« un amant sans espoir »), article qui marque la « désindividualisation » du personnage, et crée ce que L. Spitzer nomme un « effet de sourdine pathétique ». Cette perte d'identité est préparée par les vers où il n'apparaît plus qu'en position de complément, (vers 5/6), comme ceux où il évoque son action au mode, impersonnel, de l'infinif (vers 17-19).

La crise tragique

Pourquoi se déclarer aujourd'hui ? Au bout de cinq ans ? parce qu'aujourd'hui « il l'épouse », Titus bien entendu. L'opposition entre les cinq années écoulées (vers 7 et 27) et aujourd'hui traverse toute la tirade : les personnages sont passés de la Palestine (vers 10) à Rome (première didascalie), les passages au passé-simple contrastent avec ceux au présent. Aujourd'hui, Titus peut épouser Bérénice et c'est le moment où Antiochus n'a vraiment plus rien à espérer mais c'est aussi l'ultime

² Il faut attendre une scène ultérieure (scène 4, I) pour en savoir davantage : avant que Titus arrive en Orient, Antiochus s'était déclaré et avait été accepté par le frère de Bérénice (« *J'aimai ; j'obtins l'aveu d'Agrippa votre frère* »).

³ Dans la tirade qui clôt la pièce, Bérénice emploiera la même image : « *Adieu : servons tous trois d'exemples à l'univers / De l'amour la plus tendre et la plus malheureuse / Dont il puisse garder l'histoire douloureuse.* »

⁴ Un peu plus loin, scène 4, I : « Titus, pour mon malheur, vint, vous vit et vous plut »

moment qui se présente à lui pour tenter sa chance, partant se déclarer dans un accès d'espérance dont il sait qu'elle n'est pas fondée : la plupart des questions sont rhétoriques, preuve que le personnage est tout à la fois lucide et aveuglé par son désir.

De même qu'on note l'opposition entre « autrefois » (il y a cinq ans) et « aujourd'hui » (quand Bérénice va devenir femme d'empereur : « au rang où Titus la destine »), de même peut-on remarquer tout ce qui oppose les deux rivaux, Antiochus et Titus. Antiochus, modèle de fidélité quand Titus va se présenter comme un contre-modèle puisqu'il va passer trois actes à se demander comment dire à Bérénice qu'il la quitte. On comprend pourquoi R. Barthes qualifie cette pièce de « tragédie de l'aphasie ».

Cet amour est né il y a cinq ans mais « aujourd'hui » constitue une rupture : aujourd'hui Titus « peut tout ». Il est aussi puissant (tout-puissant) qu'Antiochus semble défait. Titus va régner, épouser Bérénice... Antiochus ne peut rien faire mais seulement parler : cela est souligné par la négation exceptive qui ouvre la période finale : « je ne viens que vous dire »...(vers 22). Le lecteur-spectateur peut cependant s'attendre à ce que les événements ne se déroulent pas comme l'espère Bérénice (comme le craint Antiochus) : *Titus peut tout* peut être lu comme « peut épouser Bérénice » mais aussi en sens contraire : il peut (il a ce pouvoir) de la renvoyer... Car on sait, ou on apprendra que Titus n'a pas tout pouvoir : les lois romaines sont plus fortes et il ne pourra pas épouser Bérénice. *Titus peut tout* peut alors se lire comme un effet d'ironie tragique.

Rôle d'Antiochus dans la tragédie

Antiochus aura son rôle à jouer dans cette tragédie : de même qu'il se demande ici s'il va parler, déclarer son amour, Titus se demande (acte II) comment il va signifier à Bérénice son renvoi ... et même, un moment (acte III), déléguer Antiochus pour cela.

Dès la scène 5 de ce premier acte, Phénice, confidente de Bérénice lui conseille de retenir Antiochus... au cas où, car elle sait les lois romaines contraires à la Reine de Palestine. Mais c'est à l'acte III qu'Antiochus accèdera à « une existence dramaturgique » écrit Schérer ; alors il lui faudra annoncer à Bérénice que Titus la quitte et celle-ci passera alors de l'amitié indifférente à la « haine ». Avant le dénouement qui verra Titus régner et Bérénice repartir vers l'Orient, accompagnée par Antiochus qui prononcera le mot de la fin : « hélas ».

Racine écrit dans sa Préface : « une action principale, l'amour de Titus pour Bérénice, avec l'obstacle qui le rend irréalisable, et une action secondaire, l'amour d'Antiochus pour Bérénice, qui, réagissant sur l'action principale, provoque, à la dernière scène, le dénouement ».

Conclusion

Bérénice se présente comme une tragédie qui s'ouvre non avec les protagonistes attendus (Bérénice, Titus) mais avec Antiochus, personnage intermédiaire entre eux et les confidents (Paulin, Phénice), lui-même étant accompagné d'un confident (scène 1). Ici, dans cette deuxième scène du premier acte, il est seul sur scène s'adressant à lui-même pour sonder son désir qui est aussi sa crainte de déclarer son amour à Bérénice ; il peut bien le faire : il n'a rien à perdre. Ainsi ce monologue est-il marquée par une tonalité plus pathétique que tragique. Pour autant, on se doute qu'Antiochus va jouer un rôle dans cette intrigue qui se nourrit nécessairement d'obstacles. Il ne remplacera pas Titus, comme le pense Phénice (I,5) mais il servira d'intermédiaire à Titus qui, à l'acte III, chargera son ami (sans se douter qu'il est aussi son rival) d'annoncer à Bérénice sa répudiation.

L'ÉPREUVE ÉCRITE DE GÉOGRAPHIE

Rapport présenté par Ghislaine Desbuissons et Anne-Marie Gérin-Grataloup

Les modalités de l'épreuve ont été définies par l'arrêté du 3 juillet 1995 paru au JO du 12 juillet 1995 : « Histoire - géographie : composition d'histoire ou de géographie. Le président du jury choisit la discipline (histoire ou géographie) qui fait l'objet de la composition. Les candidats ont le choix entre deux sujets (durée de l'épreuve : cinq heures ; coefficient 1) ».

Pour la session 2009, c'est la géographie qui a fait l'objet de l'épreuve écrite.

Le jury rappelle que les deux sujets peuvent porter sur la même question du programme. Cela n'a pas été le cas cette année : les candidats ont eu à choisir entre « Les grandes agglomérations de la France métropolitaine » et « Le rôle des littoraux dans les dynamiques spatiales en Asie orientale (Chine, Japon, Taiwan, Corée du Sud) ».

Un concours est destiné à classer les candidats et l'éventail des notes a été, cette année encore, très large :

	1 ^{er} sujet	2 ^{ème} sujet
≤ 05	496	277
05,1 à 9,9	324	387
10 à 14,9	186	282
≥ 15	49	82
Moyenne	6,63	7,82

La distribution des notes doit rassurer les candidats sérieux : plus d'une copie sur quatre a obtenu la moyenne, et le jury a décerné de bonnes, voire d'excellentes notes, qui témoignent d'un travail sérieux tout au long de l'année. A l'inverse, des notes très basses sont venues sanctionner les copies révélant une impréparation manifeste et des lacunes inadmissibles.

Les candidats doivent s'entraîner à la composition. Cet exercice n'est pas une compilation de connaissances mais une réflexion problématisée et structurée. Il convient de lire très attentivement le sujet et d'en peser tous les termes pour définir correctement ses bornes et saisir ses enjeux. Les documents d'accompagnement sont destinés à éclairer le candidat sur certains aspects des sujets et à lui suggérer des pistes de réflexion. L'analyse du sujet et la lecture des documents permettent de formuler une problématique qui doit être clairement énoncée dans l'introduction. Le jury n'a pas de préjugé sur le type de plan adopté par le candidat, à condition que le développement débouche sur une réponse à la problématique retenue. Trop de copies ont du mal à conclure ou ne comportent aucune conclusion : la problématique annoncée au départ, purement formelle, est oubliée, et les apports du développement ne débouchent sur rien de précis. Cela témoigne d'évidentes carences dans la réflexion ou bien révèle aussi que le candidat ne parvient pas à maîtriser le temps imparti, ce qui laisse mal augurer de l'exercice du métier qu'il envisage.

La composition exige des connaissances solides. Le sujet sur la France a révélé des lacunes graves, voire impardonnables. Il semble qu'il ait été souvent choisi par défaut par les candidats n'ayant nullement préparé les questions du concours. Un grand nombre de cartes manifestent même une ignorance scandaleuse de la localisation des grandes villes françaises ! En revanche, le sujet sur l'Asie témoigne globalement d'une assez bonne préparation. Néanmoins, l'intitulé du sujet n'a pas toujours fait l'objet d'une analyse suffisante, se réduisant dans nombre de copies à une étude des dynamiques littorales plutôt qu'à celle du rôle des littoraux dans les dynamiques spatiales, ce qui conduit à ignorer les différents types de relations avec l'intérieur.

Les deux sujets requéraient la maîtrise d'un certain nombre de notions fondamentales de la géographie, qui semblent faire défaut à un trop grand nombre de candidats. Le jury invite les candidats à consulter des dictionnaires géographiques afin d'acquérir un vocabulaire précis mais

aussi à se familiariser avec le raisonnement géographique. Ce dernier implique une démarche multiscalaire dont les meilleures copies ont su faire preuve.

Le jury a pu apprécier de bonnes, voire d'excellentes cartes, ce qui prouve que cet exercice obligatoire à l'épreuve de géographie ne doit pas effrayer pour peu qu'on s'y soit entraîné. Il exige bien sûr des localisations précises : la fréquentation régulière d'un atlas est indispensable. Il requiert ensuite la maîtrise du langage cartographique et une réalisation soignée. Précision et qualité graphique qui doivent être au service du sens. Une bonne carte donne à voir des espaces différenciés, des flux, des relations entre des phénomènes co-présents en un même lieu... Par là, la carte prend une valeur explicative que renforcent un titre problématisé et une légende hiérarchisée. Les correcteurs ont également valorisé les croquis donnant à voir des exemples judicieusement choisis et bien insérés dans le devoir.

Les correcteurs attendent évidemment des qualités avérées d'expression à l'écrit : un futur enseignant se doit de maîtriser l'usage du français, tant du point de vue de la syntaxe que de l'orthographe. Le jury invite les candidats à se référer à des précis de grammaire et d'orthographe afin de combler leurs lacunes éventuelles : les fautes d'accord, les confusions entre le pluriel des verbes et des adjectifs, entre le masculin et le féminin sont impardonnables mais pas irrémédiables. Un entraînement régulier à l'écriture permet aussi d'améliorer son style.

Ces attentes générales étayent le travail de correction du jury. Les deux propositions qui suivent, volontairement différentes dans leur forme - l'une détaillant les éléments de la composition attendue alors que l'autre donne des clefs de compréhension et de traitement du sujet - ont été établies pour fournir aux membres du jury les éléments nécessaires à une correction équitable, mais aussi pour offrir des pistes de travail à tous ceux, candidats et formateurs, qui souhaitent préparer les futures sessions.

PREMIER SUJET
Les grandes agglomérations de la France métropolitaine
Carte obligatoire

Document 1 – Les 25 premières agglomérations urbaines françaises (1990-2005). Source : www.insee.fr

Document 2 – Évolution annuelle moyenne depuis 1999. Communes de plus de 10 000 habitants. Source : www.insee.fr

Document 3 – Les villes françaises dans un classement européen. Source : Céline Rozenblat et Patricia Cicille, *Les villes européennes, étude comparative*, rapport DATAR, avril 2003

Commentaire général du sujet

Ce sujet s'inscrit dans la longue tradition de réflexion de géographie urbaine dans les sujets de géographie de la France aux concours de recrutement de professeurs. Il devait permettre de ce fait de vérifier des acquisitions classiques des candidats sur ce thème tout en valorisant les copies proposant des approches renouvelées. L'ampleur du sujet servait les candidats maîtrisant l'organisation des idées et la cohérence de l'exposition. Si l'échelon de l'organisation du territoire métropolitain découlait directement de l'intitulé, un regard variant les échelles d'analyse (de mondiale et européenne pour certains facteurs, à l'échelle plus locale pour d'autres aspects) était nécessaire pour traiter la question.

La problématique centrale s'articule autour des processus de métropolisation qu'il convient d'analyser dans une hiérarchie du mondial au régional.

Le terme « grande » a été retenu pour ne pas enfermer les candidats dans une discussion sans issue sur les seuils. La présence dans les documents d'un classement portant sur les 25 premières aires urbaines délimitées par l'INSEE au recensement de 1999 fournissait une liste acceptable. Le terme

agglomérations - ensembles urbanisés en continuité, comprenant la ville-mère et sa banlieue - était suffisamment large pour laisser aux candidats la place à des définitions plus précises : commune-centre et unité urbaine, pôles urbains et aires urbaines.

Attentes du jury

Ce sujet permettait :

- de réfléchir à la façon dont les grandes agglomérations structurent le territoire (par la concentration des populations, des pouvoirs et des activités, par la polarisation des espaces, par l'organisation des réseaux et des flux) ;

- de penser leur rôle primordial dans les scénarii d'aménagement du territoire. La logique de « mise à égalité », que portait la politique des métropoles d'équilibre est aujourd'hui dépassée. Influencée par le discours sur « Paris et le désert français », cette politique a opposé Paris et les grandes villes françaises. Il fallait jouer les vases communicants, en vidant Paris pour soutenir les huit puis douze métropoles d'équilibre désignées par l'État. Le débat actuel est bien davantage en termes de complémentarité que d'opposition : les enjeux se situent à présent à une échelle au moins européenne. Et l'on ne considère plus la capitale comme un frein au développement du pays, mais plutôt comme le fer de lance de l'attractivité et de l'innovation, Paris jouant dans la cour très exclusive des « villes mondiales ». Les grandes agglomérations sont des maillons clés de l'aménagement des territoires (scénario du polycentrisme maillé promu par la DIACT) ;

- d'examiner une hiérarchie urbaine qui se modifie sous différents effets :

- exogènes (mondialisation- effets des mutations économiques et de la nouvelle division internationale du travail, littoralisation : efforts des ports français pour se positionner - le Havre Marseille -, intégration européenne et déplacement des centres de gravité européens) ;

- endogènes (mutations économiques et démographiques, déclin, dynamisme, renaissance). On pouvait largement s'appuyer sur le document 2 pour régionaliser les processus (dynamismes des villes du sud et de l'ouest) ;

- d'en poser les enjeux :

- les modalités de la gouvernance urbaine (intercommunalité : communautés d'agglomération, communautés urbaines...) et les outils issus de la SRU : SCOT : schéma de cohérence territoriale, PLU (plan local d'urbanisme) intégrant PLH (plan local d'habitat) et PDU (plan de déplacement urbain) ;

- les mutations urbaines et leurs modalités, rénovation, réhabilitation, gentrification, reconquête des fronts d'eau ;

- l'intégration sociale - politique de la ville, accessibilité et transports urbains, quartiers, DSQ, ZEP..., - le développement durable (pollution, gestion de l'eau, de l'air, des déchets). Au delà des débats sur la faisabilité de la ville durable, il est évident que les grandes agglomérations longtemps présentées sous les aspects négatifs (concentration, pollution...) sont les lieux où s'inventent les solutions du futur ;

- l'image, la culture et la communication, le patrimoine et le tourisme. On pouvait mobiliser le document 3 sur le classement européen publié par l'ex DATAR (DIACT) en avril 2003. Portant sur 180 agglomérations de plus de 200 000 habitants, ce rapport présente une analyse du rayonnement et de l'attractivité des métropoles. L'étude s'appuie sur quinze indicateurs représentatifs : population, accessibilité, réseaux de recherche, nombre de foires et salons, nombre de sites et de manifestations culturels, sièges sociaux, places financières... Elle montre de grosse distorsion entre le poids démographique et le classement européen :

- la compétitivité : technopôles, pôles de compétitivité, tertiaire supérieur et de commandement, emplois métropolitains supérieurs ;

- l'accessibilité au niveau européen (infrastructures routières, ferroviaires, fluviales, maritimes, aéroportuaires, multi-modalisme).

Vocabulaire mobilisable

Aire urbaine :

Une aire urbaine est un ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle urbain, et par des communes rurales ou unités urbaines (couronne périurbaine) dont au moins 40

% de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci.

Au total, en 1999, les aires urbaines de France métropolitaine regroupaient 45 047 359 habitants (77 % de la population) et 13 905 communes (38 % du total). Le reste de la population était situé dans l'une des 4121 communes multipolarisées n'appartenant pas spécifiquement à une unique aire urbaine (2 911 628 habitants, 47 840 km²) ou l'une des 18 525 communes à dominante rurale (10 552 994 habitants, 319 891 km²).

Attractivité

L'attractivité peut se définir comme la capacité à attirer et à retenir les entreprises et les populations.

Banlieue

Territoire urbanisé qui entoure une ville. La banlieue désigne des communes autonomes mais qui se sont urbanisées sous l'influence d'une ville-centre. Mais celle-ci peut avoir étendu son territoire et annexé tout ou partie de ses banlieues. Les relations entre les banlieues et leurs villes-centres sont souvent caractérisées par la ségrégation (dans un sens pas nécessairement péjoratif) et le desserrement.

Le mot générique "périphérie" tend à se substituer à celui de banlieue dont les limites sont floues :

- périphérie suburbaine pour les espaces contigus avec la ville-centre,
- périphérie périurbaine pour les espaces les plus extérieurs et relâchés de l'agglomération.

Commune centre :

Commune qui a servi de support à l'agglomération. Une ville-centre d'unité urbaine multicommunale (ou d'agglomération multicommunale) est définie comme suit par l'INSEE : si une commune abrite plus de 50% de la population de l'unité urbaine, elle est seule ville-centre. Sinon, toutes les communes qui ont une population supérieure à 50% de la commune la plus peuplée, ainsi que cette dernière, sont villes-centres. Les communes urbaines qui ne sont pas villes-centres constituent la banlieue de l'agglomération multicommunale.

Emplois métropolitains supérieurs :

Pour qualifier et décrire les fonctions supérieures des territoires, l'INSEE a défini onze branches d'activité constitutives des emplois métropolitains supérieurs, employant des ingénieurs et des cadres dans leurs fonctions d'animation, de direction et d'encadrement : art, banque-assurance, commerce, commerce industriel, gestion, information, informatique, recherche, services aux entreprises, télécommunications, transports. Les emplois correspondant à ces critères sont appelés "emplois métropolitains supérieurs" (EMS).

Le caractère éminemment "métropolitain" de ces emplois s'exprime également par leur poids au sein des aires urbaines. Les EMS comptent ainsi pour 16% de l'emploi de l'aire urbaine parisienne, ce qui constitue la plus forte proportion parmi les aires urbaines de plus de 100 000 habitants. Mais, hors Paris, ce ne sont pas toujours les aires urbaines dont le nombre total d'emplois est le plus élevé qui présentent la plus forte proportion d'emplois supérieurs. Ainsi, Lyon, Marseille et Lille en comptent respectivement 11%, 9% et 8%, soit proportionnellement moins que des villes comme Grenoble, Toulouse et Montpellier.

Gentrification

La gentrification est le processus par lequel le profil économique et social des habitants d'un quartier populaire se transforme au profit d'une couche sociale supérieure.

Gouvernance

Ce terme se rapporte aux relations entre les dirigeants et les dirigés, notamment entre l'État et la société civile. En France, trois thèmes sont concernés par cette notion : les rapports entre les pouvoirs locaux et la société civile, les conditions de partenariat entre le secteur public et le secteur privé, la participation des citoyens à l'action publique par l'intermédiaire de la consultation ou de la concertation. Ce dernier thème a acquis beaucoup d'importance dans la loi et la pratique, notamment en matière d'urbanisme et d'aménagement. Le concept de gouvernance peut être défini d'une part en termes de capacité à intégrer, à donner formes aux intérêts locaux et, d'autre part en termes de capacité à les représenter à l'extérieur, à développer des stratégies en relation avec le marché, l'État, les autres villes et les autres niveaux de décision.

Loi SRU

La Loi n° 2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbain couramment appelée loi SRU, est un texte qui a modifié en profondeur le droit de l'urbanisme et du logement.

Métropoles d'équilibre

Le diagnostic des géographes Hautreux et Rochefort au début des années 1960 a permis d'identifier huit villes ayant vocation à devenir des « métropoles d'équilibre », soutenues par l'État pour corriger le poids écrasant de Paris : Lille-Roubaix-Tourcoing, Nancy-Metz, Strasbourg, Lyon-Grenoble-Saint-Etienne, Marseille, Toulouse, Bordeaux, Nantes-Saint-Nazaire. Par la suite, quatre autres villes furent associées à cette politique : Rennes, Clermont-Ferrand, Dijon, Nice.

Métropolisation

Dynamique qui voit d'affirmer le poids des grandes villes, en termes d'attraction démographique, de poids économique et politique, de rayonnement culturel.

PDU : Plan de déplacement urbain

Institué par la loi d'orientation des transports intérieurs de 1982 et rendu obligatoire par la loi sur l'air de 1992 dans les agglomérations de plus de 100 000 habitants, le plan de déplacement urbain a été redéfini par le titre III de la loi SRU. Il propose des orientations pour l'ensemble des moyens de transport et de déplacement à l'intérieur de l'agglomération. Il doit être en adéquation totale avec le schéma de cohérence territoriale.

PLH : Programme local de l'habitat

Document d'études et de programmation créé en 1983 et établi à l'échelle d'une commune ou d'un ensemble de communes. Le PLH définit pour une durée minimum de 5 ans les objectifs prioritaires en matière d'habitat, notamment en ce qui concerne le logement des personnes défavorisées et la répartition équilibrée de l'offre de logements entre les communes.

PLU : Plan local d'urbanisme

Document qui, au terme de la loi relative à la solidarité et au renouvellement urbain, a remplacé les POS et dont la fonction est d'exprimer la cohérence des autres documents locaux de planification (dont le PDU et le PLH).

Polarisation

Influence exercée par un lieu central sur ses périphéries.

Pôles de compétitivité

Un pôle de compétitivité est sur un territoire donné, l'association d'entreprises, de centres de recherche et d'organismes de formation, engagés dans une démarche partenariale (stratégie commune de développement), destinée à dégager des synergies autour de projets innovants conduits en commun en direction d'un (ou de) marché(s) donné(s).

Pôle urbain

Le pôle urbain est une unité urbaine offrant au moins 5000 emplois et qui n'est pas située dans la couronne périurbaine d'un autre pôle urbain.

Politique de la ville

La politique de la ville consiste en un ensemble d'actions de l'État visant à revaloriser certains quartiers urbains et à réduire les inégalités sociales entre territoires. Elle comprend des mesures législatives et réglementaires dans le domaine de l'action sociale et de l'urbanisme, dans un partenariat avec les collectivités territoriales reposant souvent sur une base contractuelle.

Polycentrisme maillé

Scénario d'aménagement du territoire promu par la DATAR dans ses prospectives (Territoire 2020). La DATAR propose une France maillée en agglomérations et pays alliant attractivité, développement durable et cohésion sociale. Ce scénario se fonde sur « l'équité spatiale ». Par opposition à l'exemple français de développement spatial, longtemps caractérisé par une opposition entre le centre et la périphérie, le polycentrisme propose un développement fondé sur plusieurs centres ou pôles. Le polycentrisme respecte les particularités et les potentialités propres à chaque pôle de développement

et il en fait même une source d'énergie en organisant la mise en réseau des pôles. Ce maillage est à l'origine du « polycentrisme maillé ».

Réseaux urbains

Ensemble organisé et hiérarchisé des villes d'une région ou d'un État intégrant la répartition des villes dans l'espace (semis urbain)_et la hiérarchisation selon leur taille et leur fonction (on parle également de système urbain).

Réseau de villes

Constitués à l'initiative de collectivités locales, les réseaux de villes visent à concrétiser des projets de développement économique, d'utilité publique et sociale (coopérations universitaires, mutualisation d'équipements hospitaliers, organisation de systèmes de transports collectifs, etc.), à partir de coopérations transversales, transcendant souvent les découpages administratifs.

Recomposition territoriales et intercommunalité

Sur le plan institutionnel, la loi du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification intercommunale a incité les communes à se regrouper au sein d'une structure de coopération intercommunale.

La communauté d'agglomération est un EPCI regroupant plusieurs communes formant, à la date de sa création, un ensemble de plus de 50 000 habitants d'un seul tenant et sans enclave autour d'une ou plusieurs communes centre de plus de 15 000 habitants. Ces communes s'associent au sein d'un espace de solidarité, en vue d'élaborer et conduire ensemble un projet commun de développement urbain et d'aménagement de leur territoire.

La communauté urbaine est un EPCI regroupant plusieurs communes qui s'associent au sein d'un espace de solidarité, pour élaborer et conduire ensemble un projet commun de développement urbain et d'aménagement de leur territoire. Les communautés urbaines créées depuis la loi du 12 juillet 1999 doivent constituer un ensemble d'un seul tenant et sans enclave de plus de 500 000 habitants.

Réhabilitation

Consiste à rénover sans détruire, sans raser, à la différence de la rénovation. La réhabilitation suppose un respect du caractère architectural des bâtiments, du quartier concerné. Il s'agit parfois de "trompe l'œil" : la façade extérieure respecte les apparences d'un bâtiment qui est entièrement restructuré, réaffecté.

Rénovation

Terme prêtant à confusion avec la réhabilitation, il s'agit ici bel et bien de démolir, raser pour reconstruire selon des plans et une architecture qui peuvent être radicalement différents de l'antérieur

SCOT

Le schéma de cohérence territoriale ou SCOT est un document d'urbanisme qui fixe, à l'échelle de plusieurs communes ou groupements de communes, les orientations fondamentales de l'organisation du territoire et de l'évolution des zones urbaines, afin de préserver un équilibre entre zones urbaines, industrielles, touristiques, agricoles et naturelles. Il a été instauré par la loi SRU (solidarité et renouvellement urbains) du 13 décembre 2000.

Technopôles

Zones d'activités regroupant les industries de pointe à proximité de laboratoires de recherche, de grandes écoles et d'Universités. Il fonctionne sur le principe de la fertilisation croisée. Les grandes agglomérations se sont lancées dans la course aux technopôles alors que leur efficacité commence à faire débat chez les géographes.

Unité urbaine

La notion d'unité urbaine repose sur la continuité de l'habitat : est considérée comme telle un ensemble d'une ou plusieurs communes présentant une continuité du tissu bâti (pas de coupure de plus de 200 mètres entre deux constructions) et comptant au moins 2 000 habitants. La condition est que chaque commune de l'unité urbaine possède plus de la moitié de sa population dans cette zone bâtie.

Ville durable

- une ville capable de se maintenir dans le temps, de garder une identité, un sens collectif, un dynamisme à long terme ;
 - une ville qui doit pouvoir offrir une qualité de vie acceptable en tous lieux et des différentiels maîtrisés entre les cadres de vie. Cette exigence appelle une mixité sociale et fonctionnelle, ou, à défaut, des stratégies pour favoriser l'expression de nouvelles proximités.
- Une ville durable est, en conséquence, une ville qui se réapproprie un projet politique et collectif, renvoyant à grands traits au programme défini par l'"Agenda pour le XXI^e siècle" (Agenda 21) adopté lors de la Conférence de Rio en 1992.

Ville mondiale (ou ville globale)

Dans la lignée des travaux de Saskia Sassen, repris et approfondis par le Groupe d'études sur la globalisation et les villes mondiales (GAWC, en anglais) de l'Université de Loughborough (Grande-Bretagne), certaines villes sont considérées comme des pôles moteurs intégrés à l'économie mondiale et des centres de décision à l'échelle planétaire. Leur fonctionnement en réseau lié à la concentration des activités d'innovation et de commandement a fait émerger le concept d'AMM (Archipel mégapolitain mondial) (Dollfus) ou d'économie d'archipel (Veltz).

Plans possibles

Plan 1 : « approche classique »

Les métropoles structurent le territoire

- par la concentration de la population et des activités
- par la polarisation des espaces
- par les transports
-

selon une hiérarchie

- Paris ville mondiale
- des métropoles à vocation européenne (Lyon, Marseille, Lille) aux métropoles d'échelon national ou régional
- dans une perspective de polycentrisme maillé?

dont les enjeux sont

- la gestion
 - o intégration sociale (politique de la ville, quartiers, accessibilité...)
 - o développement durable (eau, déchets, air...)
 - o image et culture
- la compétitivité
 - o technopôles, pôles de compétitivité
 - o tertiaire supérieur
 - o l'accessibilité au niveau européen (infrastructures routières, ferroviaires, fluviales, maritimes, aéroportuaires, multi-modalisme...)
- la « gouvernance urbaine » et les recompositions territoriales (Communautés urbaines..., relations communes centre périphérie, aires urbaines, SCOT...).

Plan 2 : « à partir d'une étude de cas »

L'étude de cas est légitimée dans la démarche géographique si elle fait émerger les « questions » géographiques posées par le sujet. On pouvait donc partir d'une situation ni trop particulière (Paris) ni insuffisamment représentative. Dans ce contexte l'agglomération lyonnaise (voire Lille ou Toulouse) pouvait bien convenir. L'entrée par étude de cas nécessite bien sûr une bonne connaissance du cas, mais aussi du « doigté » pour faire émerger les questions sans tomber ni dans le localisme ni dans la généralisation.

Lyon : une métropole européenne ?

- les atouts
- l'espace polarisé
- les limites

Les grandes agglomérations structurent le territoire

- selon une hiérarchie qui marque le degré de métropolisation (de la ville-monde à la métropole régionale)
- sous l'influence de nouveaux facteurs (Europe, mondialisation...)
- avec des acteurs et des projets qui laissent place au local

dont les enjeux sont

- la gestion
 - intégration sociale (politique de la ville, quartiers, accessibilité...)
 - développement durable (eau, déchets, air...)
 - image et culture
- la compétitivité
 - technopôles, pôles de compétitivité
 - tertiaire supérieur
 - l'accessibilité au niveau européen (infrastructures routières, ferroviaires, fluviales, maritimes, aéroportuaires, multi-modalisme...)
- la « gouvernance urbaine » et les recompositions territoriales (communautés urbaines..., relations communes centre périphérie, aires urbaines, SCOT...)

Plan 3 : « avec typologie »

Les grandes agglomérations structurent le territoire par la métropolisation....

....suscitant des enjeux (gestion, compétitivité, gouvernance)....

... qui se traduisent par une hiérarchie (de la ville monde aux métropoles régionales)

Bibliographie

Les éléments de définition étaient facilement accessibles (pour l'essentiel dans les glossaires de la DIACT, de l'INSEE, du site Géoconfluences).

Chaline Claude, *Les nouvelles politiques urbaines, une géographie des villes*, Ellipses, 2007

Cicille Patricia, Rozenblat Céline, *Les villes européennes, éléments de comparaison*, DATAR, La Documentation française, 2003

CIADT, *Pour un rayonnement européen des métropoles françaises*, DATAR, 2003

Dumont Gérard-François, *Les métropoles régionales intermédiaires en France : quelle attractivité ?*, DIACT, La Documentation Française, 2007

Fache Jacques (direction de), *Technopôles : un concept dépassé ?*, Norois, PUR, n°200, 2006

Fabries-Verfaillie Maryse, Stragiotti Pierre, Jouve Annie, *La France des villes*, Bréal, 2004

Gili Frédéric, *Paris, une métropole dans le monde*, Rapport DIACT, 2008

Guerois Marianne et Paulus Fabien, *Commune centre, agglomération, aire urbaine : quelle pertinence pour l'étude des villes ?*, Cybergeog, Espace, Société, Territoire, article 212, mis en ligne le 26 avril 2002, modifié le 23 avril 2008. URL : <http://www.cybergeog.eu/index3491.html>.

Julien Philippe, *Onze fonctions pour qualifier les grandes villes*, INSEE Première, mars 2002

Laganier Jean et Vienne Dalila, *Recensement de la population de 2006. La croissance retrouvée des espaces ruraux et des grandes villes*, INSEE première, janvier 2009

Marconis Robert, « Urbanisation et urbanisme en France », *La Documentation photographique* n° 8023, 2002

Paulet Jean-Pierre, *Géographie urbaine*, Armand Colin, 2005

SECOND SUJET
**Le rôle des littoraux dans les dynamiques spatiales en Asie orientale
(Chine, Japon, Taiwan, Corée du Sud)
Carte obligatoire**

Document 1 – Les supermarchés Carrefour et Wal-Mart en Chine en 2008. Source : Thierry Sanjuan, « Le défi chinois », *Documentation photographique* n° 8064, juillet-août 2008

Document 2 – La baie de Tokyo. © Planet Observer / Hoa Qui. Source : Annette Ciattoni (dir.), *Géographie – Terminale L-ES-S*, Hatier, 2004

Document 3 – Chantiers navals de Goeje Island, près de Pusan (Corée du Sud). © Samsung Heavy Industries. Source : Alain Joyeux (dir.), *Géographie – Terminale L – ES – S*, Hachette, 2008

L'organisation interne des littoraux et les liens qu'ils entretiennent avec les espaces intérieurs devaient être au cœur de la réflexion. Il convenait d'insister sur le rôle moteur des littoraux à l'origine tout à la fois d'intégration et de déséquilibres spatiaux. Les différentes logiques d'organisation spatiale pouvaient être visualisées par des schémas. Le jury a valorisé les réflexions appuyées sur des exemples choisis dans l'ensemble de l'espace géographique à étudier, à différentes échelles, bien articulés au raisonnement.

Éléments d'introduction

Accroche possible

Depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, les pays d'Asie orientale au programme ont fait le choix du littoral et de la métropolisation pour leur ouverture et leur intégration dans l'espace mondial.

Le rôle des très grandes villes, des grands ports, des cités-États comme Hong Kong ou Singapour (hors périmètre d'étude) et leur réussite, le développement spectaculaire de la Chine, concentré dans quelques pôles côtiers, peuvent être évoqués.

Les littoraux s'imposent par leur réalité physique, mais surtout économique. Ce sont de véritables interfaces.

Définition des termes du sujet

Si le littoral est, à l'origine, une donnée de géographie physique correspondant au trait de côte, il a rapidement été entendu comme l'espace comprenant le liseré côtier avec ses lagunes, ses embouchures, ses plaines littorales, aménagé et exploité de manière originale par les sociétés humaines, se différenciant nettement de l'intérieur des terres. La définition juridique du littoral ne saurait être exclue dans un espace comme l'Asie orientale où la pression sur les *forelands* est importante : c'est une ligne de base (la laisse de basse mer pour les côtes sableuses, la ligne idéale tirée entre les points saillants pour les côtes rocheuses) à partir de laquelle commencent la mer territoriale (12 milles nautiques) et la mer patrimoniale ou zone économique exclusive (200 milles). C'est cependant l'acception large du littoral qui devait être privilégiée ici : à la fois juridique, économique et sociale. Le littoral s'entend avec son avant-pays (*foreland*) et son arrière-pays (*hinterland*), espace dont les activités et les dynamiques sont directement liées à la proximité maritime. En poser des limites spatiales uniformes est impossible. Le littoral joue un rôle d'interface entre océan et continent, marqué par des formes d'organisation spatiale et de fonctionnement socio-économiques spécifiques, liées au contact terre/mer et aux échanges de tous ordres qu'il permet.

Par dynamiques spatiales, il faut entendre les évolutions, les changements, les mutations, les bouleversements qui produisent les transformations spatiales et territoriales. Ces dynamiques touchent les hommes, les activités, l'organisation des espaces. Elles sont liées aux choix et aux décisions prises par les États, mais aussi par les acteurs privés, entrepreneurs ou non.

Éléments de problématique

Analyser le rôle et la place des littoraux dans les dynamiques spatiales d'Asie orientale consiste à étudier les littoraux dans leurs relations aux espaces à différentes échelles : à l'échelle des territoires

nationaux, mais aussi de l'Asie orientale. Quelle est la nature des relations qui se mettent en place entre littoraux et intérieurs ? Y a-t-il coopération, subordination, exploitation ?

La montée en puissance et le renforcement du poids des littoraux sont-ils facteurs d'interactions entre des espaces de nature différente, d'intégration, de développement ou, au contraire, sont-ils facteurs de différenciation spatiale, d'inégalités de développement ?

Plans possibles

Tous se devaient d'aborder, à un moment ou à un autre, la littoralisation et la métropolisation des hommes et des activités, le degré de dépendance des espaces intérieurs aux dynamiques littorales, les inégalités en termes de développement et d'aménagement des espaces et des territoires, résultats de choix politiques et économiques. Une typologie articulant les concepts de centre, périphérie plus ou moins intégrée ou utilisée, marge est possible.

Éléments de corrigé

I - Des littoraux qui attirent hommes, capitaux et activités

A - La répartition des densités humaines en Chine, au Japon, à Taiwan et en Corée du Sud met en évidence des relations au profit des littoraux.

L'essentiel des 2 milliards d'individus qui vivent en Asie orientale est concentré sur les littoraux, dans les plaines littorales, notamment dans quelques conurbations ou agglomérations géantes. Les densités peuvent atteindre les 1000h/km². En Chine, les fortes densités se rencontrent dans les espaces littoraux ou proches de ceux-ci : 80 % de la population se situe dans la moitié est du pays (50 % dans les provinces littorales et la plaine de Mandchourie). Ces espaces s'opposent à la moitié occidentale du pays où les densités sont inférieures à 20h/km². 80 % des Japonais sont littoralisés, notamment dans le tiers sud de l'archipel, avec des densités de 942 h/km² dans les plaines littorales, soit 100 millions d'âmes sur les quelque 130 millions d'habitants recensés en 2000. La majorité des Sud Coréens se presse dans les plaines littorales très urbanisées du sud et de l'ouest. La quasi-totalité des Taïwanais habite le littoral, notamment la façade ouest.

L'ouverture régionale et mondiale des économies d'Asie orientale est à l'origine de ce développement économique et humain des littoraux, accentué par les conditions offertes : les intérieurs montagnards, froids, ventés, secs sont, au contraire, souvent délaissés. Combinés avec des campagnes surpeuplées, notamment en Chine, l'affirmation de ces espaces économiques majeurs et leur développement a attiré les migrations issues de l'exode rural, mais aussi de la diaspora asiatique. Shenzhen, ancien village de pêcheurs de 30 000 habitants en 1970, devenue ZES en 1970, s'est muée en une ville d'affaires de 10 millions de personnes qui assure désormais plus de 15 % des exportations chinoises. Cette ville abrite moins de 5% de locaux, la majorité de la population provenant de nombreuses provinces chinoises. Un 1/3 de la population n'aurait d'ailleurs pas de carte de résident en cours de validité.

La richesse urbaine et rurale se concentre également sur les littoraux : en Chine, les populations rurales touchent plus de 1000 à 2000 yuans de revenu annuel et les populations urbaines plus de 2500 yuans, en Mandchourie, en Liaoning ou sur le littoral sud-est. Si les afflux de population sont surtout importants des intérieurs vers les littoraux, la normalisation des relations diplomatiques entre les différents États d'Asie orientale a favorisé les mobilités entre pays, lesquelles se font essentiellement de littoral à littoral.

B – Des littoraux qui attirent les capitaux

Ces mobilités humaines s'accompagnent de flux de capitaux de plus en plus importants en provenance d'Asie, mais aussi du reste du monde. Hommes et capitaux hongkongais ou japonais, par exemple, investissent sur le littoral chinois, notamment dans les ZES (zones économiques spéciales) qui offrent des conditions fiscales et d'implantations à proximité des grands ports avantageuses. En 2002, la part des IDE japonais en Asie fut de 9,3 % dans les « Petits Dragons » (Singapour inclus) et 8,1 % en Chine. Un vaste marché s'est, en effet, organisé à l'intérieur de l'aire asiatique orientale : le Japon exporte une grande partie de ces productions en Asie, notamment en Chine où il installe de nouvelles unités de production. Les délocalisations des productions de masse japonaises, taiwanaises et coréennes en Chine (et dans les pays d'Asie du Sud-Est) se multiplient depuis une dizaine d'années. Cette stratégie a débuté dès 1980 pour les entreprises taiwanaises qui se sont délocalisées dans les provinces chinoises du Guangdong et du Fujian. En effet, comme au Japon, la

place est rare et la main-d'œuvre chère. Japon, Corée du Sud et Taïwan se concentrent désormais sur des productions sophistiquées, à forte valeur ajoutée. Le « Plan Challenge » taïwanais de 2008 privilégie une *silicon-based economy* développant les nanotechnologies, la biologie, la biogénétique.

C – Des villes littorales de plus en plus puissantes

Ces dynamiques littorales se traduisent par l'extension des agglomérations et une urbanisation fréquente des campagnes alentour. Au Japon, Tokyo compte quelque 34 millions d'habitants, Osaka-Kyoto-Kobé 18 millions, Nagoya 9 millions. En Chine, Pékin, Shanghai, Hong Kong renforcent leur poids économique, mais aussi politique. En 2002, le maire de Shanghai a déclaré vouloir « faire de sa ville le centre du marché financier intérieur, des circulations de capitaux et de gestion de fonds, et, à terme, l'un des centres financiers internationaux les plus importants ». Les plaines littorales de la Corée du sud renferment plus de 40 agglomérations de plus de 100 000 habitants dont 6 agglomérations millionnaires, les densités humaines peuvent atteindre localement 900 à 2 000 h/km². La quasi-totalité des organismes urbains les plus puissants sont littoraux ou directement reliés à ceux-ci par des moyens de transports rapides, efficaces, diversifiés. Au Japon, toutes les villes millionnaires sont littorales. L'image satellitale de la baie de Tokyo (document 2) montre cette urbanisation qui s'étale sur les plaines littorales et s'immisce dans les vallées, mais qui gagne aussi sur la mer grâce à la construction de terre-pleins. La mégalozone japonaise, qui se développe depuis l'ère Meiji, s'étale entre mer et montagne sur 1 200 km, de Sendai à Fukuoka, desservie par le Shinkansen avec des pointes de vitesse à 270 km/h, empruntant tunnels (entre Kita-Kyushu et Fukuoka à l'ouest, par exemple) et ponts. Seuls les volumes montagneux, objet d'une véritable vénération culturelle (confucianisme japonais) et vulnérables face aux aléas sismiques et volcaniques, mais aussi climatiques (gouttes froides au Nord de l'archipel, dynamiques de versants) restent épargnés par cette « submersion urbaine », phénomène qu'on retrouve à Taïwan.

Ces afflux importants de personnes et de capitaux, conséquences du dynamisme et de la suprématie économiques des régions littorales, ont contribué au rapide développement urbain et au renforcement du poids des grandes métropoles, parallèlement aux politiques étatiques et régionales. Les littoraux ont ainsi renforcé leur rôle de centres capables de développer leur influence tant sur les mers et océans que sur les intérieurs à moins qu'ils ne contribuent à accentuer les déséquilibres entre ces différents espaces.

II – Des littoraux qui commandent *foreland* et *hinterland* (espaces maritimes et espaces intérieurs)

On peut s'appuyer sur la photographie des chantiers navals de Goeje Island, près de Pusan en Corée du Sud (document 3) et la carte thématique de l'implantation des supermarchés Carrefour et Wal-Mart en Chine (document 1).

A - L'importance et la montée en puissance d'organismes portuaires gigantesques, dynamiques, ouverts sur le monde.

Le développement et l'affirmation de puissants organismes portuaires sur l'une des plus importantes façades maritimes confirment la montée en puissance d'un des plus anciens corridors maritimes constitué des mers Jaune, du Japon, de Chine orientale et méridionale, du golfe de Bohai. Il est sillonné par une multitude de bateaux, des plus petits aux plus gros qui relaient, pour les uns, l'Asie orientale au reste du monde tandis que les autres desservent et mettent en relation les différents espaces littoraux chinois, japonais, coréens et taïwanais qui structurent ce « corridor économique » d'Asie orientale. Les chiffres de chargement et de déchargement sont là pour en témoigner ainsi que la puissance des flottes marchandes des États bordiers. Ceux-ci détiennent 25 % de la flotte commerciale mondiale et polarisent 85 % des activités maritimes mondiales. La flotte japonaise, qui émerge au second rang, est constituée pour moitié d'une flotte de cabotage. Celle de la Chine est 4^e, celle de Hong Kong occupe la 7^e place et celle de la Corée du Sud la 8^e. 270 navires croisent, en moyenne, chaque jour au large de Hong Kong en mer de Chine méridionale, soit un navire toutes les 5 mn, 24 h sur 24 et 365 jours/an. La circulation intra-asiatique est désormais aussi importante que celle qui existe entre l'Asie, l'Europe et les États-Unis.

Ce « corridor de croissance et d'échanges » d'Asie orientale est structuré par un alignement de « plates-formes logistiques globales ». Aménagés entre 1954 et 1974, les ports japonais de la baie de Tokyo et d'Osaka-Kobé sont les plus puissants mais aussi les plus anciens. Ils font partie des 35 000 ha de zones industrielo-portuaires (soit 8 fois la ZIP de Rotterdam) qui structurent l'extrémité nord-est du corridor. Viennent ensuite ceux de la Corée du Sud qui dispose de 4 très grands ports à vocation internationale affichant plus de 140 millions de tonnes par an de trafic : Inchon (avant port de Séoul), Ulsan qui renferme les chantiers navals Hyundai, Pusan riche de ses chantiers navals, de son industrie textile, d'habillement et de chaussure, le port de Kwangyang. Ils sont en forte croissance et deux entrent dans les 10 premiers ports mondiaux. 2 ports taïwanais desservent le territoire national : Keelung pour la région capitale de Taipei et Kaoshiung au sud-ouest de l'île. Quant aux ports chinois, ils connaissent les plus fortes croissances de la région : 4 pôles majeurs structurent le littoral : le delta de la Rivière des Perles autour de Hong Kong, Canton et Shenzhen, le delta du Yangzjiang autour de Shanghai et Ningbo, le golfe de Bohai avec Dalian d'une part, Tangshan, Tianjin, Yantai d'autre part.

Les concentrations des hommes et des activités dans ces organismes urbano-industriolo-portuaires contribuent à générer des conflits d'acteurs, notamment au sein de ce corridor maritime. En effet, dans un espace où la présence insulaire est importante, se pose la question de la légitimité des Etats pour exploiter la plate-forme continentale qui renferme des gisements d'hydrocarbures et de nodules polymétalliques, où les activités piscicoles sont nombreuses, où les organismes industrielo-portuaires se développent sur la mer sous la forme de terre-pleins industriels aux dépens des peuples de pêcheurs qui en exploitaient de longue date les sites (pêche côtière, mariculture). L'exploitation des riches bans de poissons au large du Japon à la rencontre des courants marins chauds et froids est également source de conflits entre ces « civilisations de la mer ». Certes, la convention de Montego Bay de 1982, permettant l'extension des zones d'exploitation marines au-delà des eaux territoriales à 200 miles (370 km), a limité les tensions sur les revendications respectives des pays limitrophes. Ce sont là, en effet, des zones de pêche très recherchées par des civilisations grosses consommatrices de poissons. Se posent également de véritables problèmes environnementaux.

B – Des intérieurs en cours de conquête à partir des littoraux ?

On peut s'appuyer sur le document 1.

A partir d'études de cas pris en Chine (Tibet, grands bassins pétrolifères, grands aménagements hydroélectriques de l'intérieur), toute une réflexion peut être conduite. Les littoraux investissent les espaces intérieurs proches en provoquant d'importantes transformations économiques en Chine comme en Corée du sud ou encore dans le Japon méridional.

La concurrence sur les espaces littoraux et les exigences plus fortes en matière de salaires favorisent l'étalement urbain vers l'intérieur aussi bien en Chine qu'en Corée du Sud tandis que les industries exigeantes en main-d'œuvre (usines de montage, par exemple) se multiplient à partir du littoral vers l'intérieur au gré des voies de communication. En Corée du Sud, le territoire est peu à peu investi à partir de Séoul située au Nord-ouest de la péninsule et Pusan au Sud-Est : si un front de développement est en cours sur le littoral de la mer Jaune vers la Chine maritime et un second sur le littoral Sud-Est, vers le Japon, c'est l'ensemble du territoire qui est en cours de transformation avec la constitution d'une mégalozone Séoul-Taejon-Taegu-Pusan-Masan-Ulsan-Pohang. Ces exemples pouvaient former la matière de croquis.

La Chine centrale peut apparaître comme le soutien de la Chine littorale, de l'Asie orientale et de la mondialisation : les vastes territoires qu'elle renferme permettent à la Chine littorale de fonctionner et aux mégapoles de se développer. Celle-ci, comptant des millions de ruraux excédentaires, constitue le principal réservoir de migrants temporaires : 200 millions de Mingongs ont ainsi quitté le centre du pays pour les régions littorales afin d'échapper à la misère chronique et à la quasi-absence de bénéfices agricoles. C'est là une main-d'œuvre pléthorique, exploitée, avec des salaires bas (60 €) pour 15 h de travail par jour, sans contrat de travail ni couverture sociale, qui joue pourtant un rôle majeur dans le miracle économique chinois. Durant les années 1990, ces campagnes pauvres ont ainsi pourvu le littoral en main-d'œuvre afin d'édifier à bon compte villes et ports, de faire fonctionner les usines. Entassées dans des baraquements, elles sont en partie renvoyées avec la crise mondiale actuelle qui touche aussi la Chine. L'organisation des jeux olympiques de Pékin a monopolisé près de 2 millions d'ouvriers ruraux pour l'aménagement des différents sites, la construction de nouvelles

lignes de métros et routes... Ceux-ci ont été renvoyés dans leurs campagnes respectives, 15 jours avant les premières manifestations.

Chine littorale et Chine intérieure se nourrissent l'une de l'autre tout en jouant un rôle essentiel dans la croissance chinoise et son intégration aux dynamiques mondiales, certes de façon souvent ingrate concernant la Chine de l'Entre-deux. Désormais, en Chine centrale se « délocalise » la fonction « d'usine du monde » afin de bénéficier de cette main-d'œuvre illimitée et à bas prix sans avoir à la loger. Les flux migratoires sont ainsi réduits, évitant leur entassement à la périphérie des villes littorales, tout en favorisant le développement économique de cette Chine de l'intérieur. Désormais, si les IDE privilégient toujours les littoraux, ils n'ignorent plus totalement ces régions intérieures. Certaines entreprises partent à la rencontre des populations rurales en quête de travail, peu exigeantes en matière de rémunération. Citroën s'est implanté à Wuhan pour fabriquer les ZX Fukang, Carrefour, Wal-Mart ou Mac Donald's investissent les villes intérieures chinoises après s'être solidement implantées sur le littoral chinois. S'y développent également des ceintures maraîchères et d'agriculture spécialisée (horticulture, cultures de pleins champs...) intensives autant pour nourrir les villes littorales que pour se connecter au marché mondial, notamment pour assurer les matières premières nécessaires à l'industrie agro-alimentaire occidentale : surgélation, conserveries, etc. En février 2006, le premier ministre avait ainsi souhaité transformer la Chine centrale en principale base nationale de production de grains. Cette spécialisation a pour but d'assurer l'autosuffisance du pays et de permettre le développement des villes côtières. Si cette activité, qui reste à faible valeur ajoutée, peut, en période de forte demande, contribuer à renforcer l'économie rurale locale, elle peut aussi fragiliser celle-ci en période de baisse des prix de vente des céréales comme entre 1996 et 2002 où ceux-ci chutèrent de -40 %. En raison de ses caractéristiques physiques, la Chine centrale est également la principale zone d'implantation des barrages qui fournissent eau et électricité aux régions orientales, au prix d'un coût humain et environnemental souvent élevé. Afin de faire de Pékin l'une des vitrines du régime, notamment lors des jeux olympiques de 2008, les transferts d'eau du sud vers le nord, à partir du Yangzi, ont nécessité l'extension du réservoir de Danjiangkou et provoqué le déplacement de 250 000 personnes. La construction du barrage des Trois Gorges a déplacé quelque 1 300 000 personnes pour les uns (près de 2 000 000 pour d'autres), submergé 1 200 villages pour les uns (4 500 pour d'autres) : 40 % de l'électricité produite est destinée à l'alimentation de la Chine orientale, 16 % à la province du Guangdong. La ligne à haute tension de 860 km, la plus longue du monde, alimentera Shanghai afin de pallier les pénuries d'électricité et de remplacer le charbon pour en faire une « ville verte » à même d'organiser l'Exposition universelle de 2010.

Le développement du tourisme, d'abord littoral (Canton, Shanghai et Pékin sont les principaux pôles d'accueil de la clientèle touristique) investit peu à peu l'intérieur du territoire chinois fréquenté tant par une clientèle littorale et insulaire asiatique qu'internationale : l'armée enterrée de Qin Shihuangdi (Xi'an), la rivière Li (Guilin), le karst et le lac de Kunming, la descente du Yangzijiang attirent des touristes en provenance de Hong Kong et de Macao (48 millions) et de Taiwan (2 millions) et du reste du monde (7 millions).

Enfin, les pays noirs du Shanxi alimentent la croissance littorale chinoise. La province du Shanxi extrait 493 millions de tonnes de charbon par an (+ 30 000 000 tonnes par an depuis 2000) soit le quart de la production chinoise (2,5 millions de tonnes par an), produit la moitié du charbon à coke pour les hauts-fourneaux nationaux, concentre le tiers des réserves prouvées chinoises. Une partie du charbon est redistribuée, par train, vers les provinces du Sud. Dans ses centrales thermiques hautement polluantes, le Shanxi produit de l'électricité à destination de la Chine orientale (plus du quart de l'électricité de Pékin provient du Shanxi). Ces régions charbonnières alimentent en énergie à bon marché la croissance des villes et industrie de la Chine orientale, mais paient un lourd tribut social et environnemental. Parmi les 20 villes les plus polluées du monde, 16 sont chinoises dont 3 au Shanxi. Linfen, au cœur du Shanxi charbonnier est la plus polluée du monde : phares allumés en plein jour, plus de 81 % des cours d'eau sont fortement pollués, ressources hydriques du Shanxi les plus polluées du pays. La pollution de l'air, des sols, de l'eau entraîne une grave crise sanitaire : cancers du poumon, arsenicoses, baisse de l'espérance de vie.

Ces provinces intérieures, qui approvisionnent la Chine littorale mondialisée, en céréales, en eau, en électricité, en énergie et en minerais, sont donc au service du littoral avec des formes de spécialisation dont les effets économiques, sociaux et environnementaux pourraient, à terme, ne pas nécessairement s'avérer bénéfiques. Ils ne profitent que de façon indirecte du processus d'intégration. Les structures de l'économie étatique y restent, par ailleurs, prépondérantes.

Les périphéries non chinoises, pauvres en ressources humaines, sont également exploitées pour leurs ressources naturelles : cf le grand plan de développement de l'Ouest lancé en 2000 et la région

autonome ouïgoure du Xinjiang : 30 % des réserves de gaz et de pétrole du pays sont destinées à alimenter le pays (gazoduc de 3 900 km entre le bassin du Tarim et Shanghai pour livrer chaque jour 500 000 m³ de gaz naturel à la capitale économique du pays). Le Xinjiang constitue un espace de transit pour le pétrole kazakh. C'est aussi la première région cotonnière de Chine (premier producteur mondial) dont la quasi-totalité de la production est transformée sur la côte qui concentre l'essentiel de l'industrie textile du pays. Ces provinces du Xinjiang, du Tibet, du Gansu (dit Grand Ouest chinois) et du Yunnan et du Guizhou (Sud-Ouest intérieur) sont cependant en perte de vitesse.

Enfin, certains espaces montagneux ou de hauts plateaux semi-arides sont délaissés. Au Japon, certaines régions de montagne de l'intérieur et certaines petites îles voient leur population régresser jusqu'à évoquer « une mort démographique » pour un tiers des communes japonaises au profit des plaines littorales dont l'attractivité ne se dément pas. Quant à Taiwan, l'État a développé son littoral occidental entre Tanshui au nord et Kaohsiung au sud en passant par Changhua, laissant le cœur montagneux de l'île à la nature. À la Chine orientale « pleine » où 94 % de la population se partage 43 % du territoire, s'oppose une Chine occidentale « vide » qui n'abrite que 6% de la population sur 57 % du territoire.

Ces dynamiques territoriales, offrant de fortes disparités et une réelle dépendance des intérieurs aux littoraux, sont le résultat de politiques étatiques favorables aux littoraux pour une meilleure intégration régionale et mondiale.

III – Le résultat de choix géostratégiques et politiques

A - Les politiques de transports sont les outils majeurs de la mise en relation inégale des territoires avec les littoraux.

Les littoraux ne peuvent intervenir dans les dynamiques spatiales régionales ou nationales qu'à condition que des infrastructures et des moyens d'échanges (transports, information, capitaux...) soient à la hauteur des enjeux socio-économiques. En répondant à la mobilité accrue des hommes, les transports orientent l'extension spatiale des métropoles le long de grands axes de desserte, le développement se faisant de manière linéaire ou réticulaire à partir des principaux pôles économiques. L'ouverture de certaines régions intérieures au tourisme a provoqué l'agrandissement et la modernisation des aéroports, la multiplication des hôtels et des commerces privés.

Dès 1950, le gouvernement japonais a fait une priorité du développement des transports maritimes pour conjurer l'éclatement insulaire de l'archipel entre 3400 îles. Ainsi, désormais, les liaisons maritimes de proximité et le cabotage desservent les 33 000 km de côtes équipées de plus de 1 000 ports. Taiwan a choisi de relier les littoraux entre eux grâce à 1 axe *circum* insulaire, plus dense et plus complet à l'ouest qu'à l'est. En Corée du sud, en revanche, il semble y avoir une réelle volonté d'intégrer les hinterlands à la dynamique économique littorale. En Chine, la politique de développement des axes de communication se fait à partir du littoral et au service de celui-ci afin de lui assurer la meilleure accessibilité possible aux gisements de matières premières ou aux campagnes rizicoles, par exemple. Le déploiement d'activités industrielles et la constitution de vastes ceintures agricoles dans les périphéries des grandes concentrations urbaines et portuaires contribuent à l'intensification des réseaux de transports.

B –Les volontés nationales de participer à la mondialisation ont contribué à privilégier les littoraux au dépend des intérieurs.

Dès l'après Seconde Guerre mondiale, le Japon a montré la voie, suivi par Taïwan et la Corée du Sud ; la Chine l'achève avec, depuis le début des années 1980, l'ouverture de son littoral, parachevé en septembre 2001 avec son entrée dans l'OMC.

La politique des zones franches destinée à capter des capitaux et des entrepreneurs a fait la part belle aux littoraux, dès la seconde moitié des années 1960. A Taïwan, Kaohsiung est implantée en 1966 ; en Corée du Sud, Iri est implantée sur la façade ouest en 1974 puis Masan près de Pusan. Suivra la politique des « parcs scientifiques » avec Hsinshu, à 80 km au sud-ouest de Taipei, en 1979, qui accueille de grands groupes informatiques comme Logitech et Acer. Des parcs industriels sont aménagés à Hsinshih près de Tainan puis à Taipei. La Corée du Nord crée deux technopôles entre Séoul et Pusan à Taedok et Kuni, contribuant à la formation de la mégalopole sud coréenne. Le Japon multiplie également les technopôles soit sur des terre-pleins, soit à la périphérie de la mégalopole comme Tsukuba, à 60 km au nord-est de Tokyo.

En Chine, les politiques d'ouverture du littoral sont à l'origine des inégalités régionales, non seulement entre littoral et intérieur, mais aussi entre régions littorales. En effet, les 4 premières zones économiques spéciales (ZES) ont été implantées, dès 1980, sur le littoral méridional chinois : Zhuhai, Shenzhen, Shantou, Xiamen dans le Guangdong. A partir du milieu des années 1980, le Fujian et l'île de Hainan bénéficient à leur tour de cette impulsion économique donnée par le gouvernement chinois. Ensuite, ce sera le tour des littoraux du Fujian et du Zhejiang et enfin Shanghai et sa région. A partir de 1984, la création des ZEO (zone économique ouverte), qui couvrent de vastes étendues parfois sur plusieurs provinces, et la politique des « villes ouvertes » correspondant à 16 villes côtières dont Canton, Wenzhou et Shanghai, accentuent cette politique chinoise de l'ouverture littorale qui sera effective dès 1988 : toutes les villes littorales sont alors ouvertes. Celles-ci sont autorisées à créer leur propre zone de développement économique et technique ouverte aux investisseurs étrangers. La première ZEO est localisée sur le bas fleuve bleu et centrée sur Shanghai. Les trois deltas (Fleuve Bleu, rivière des perles et delta du Min au Fujian) et deux presqu'îles (Liaoning et Shandong) ont également été retenus. Ce sont les politiques des deltas ouverts (les 2 premiers le sont en 1985) et des péninsules ouvertes (2 en 1988) et enfin des régions administratives spéciales dont fait partie Hong Kong. Riche de son récent héritage britannique, cette ancienne Cité-État offre une des économies les plus libérales du monde, c'est un des pôles majeurs de la finance et du commerce mondiaux. C'est la ville la plus riche de Chine.

Le développement récent du littoral chinois a donc contribué à accentuer le déséquilibre déjà marqué avec l'intérieur des terres, même si, dès 1992 sont également ouverts la plupart des capitales provinciales, les ports fluviaux le long du Yangzi et plusieurs villes frontalières, témoins des dynamiques commerciales entre le Heilongjiang et l'Extrême-Orient russe, entre le Xinjiang et l'Asie centrale, et entre le Sud-Ouest et la péninsule indochinoise. Pour autant, le Xe plan chinois (2001-2005) insiste sur la nécessité de développer l'intérieur du territoire, ce qui, *in fine*, se fait dans l'intérêt du littoral : grands travaux d'hydraulique, prolongement des réseaux routiers vers les grands gisements de l'intérieur. En effet, si les populations et 60 % du PIB se concentrent sur le littoral, les ressources minières et hydrauliques sont majoritairement situées au à l'ouest de la Chine pour le gaz et l'eau, au centre pour le charbon et le pétrole, ce dernier étant également présent sur le littoral.

C - A l'échelle transrégionale, l'affirmation du corridor d'Asie orientale est à analyser sur le temps long. L'axe maritime transasiatique perdure, selon le même tracé, depuis près de deux millénaires. Certes, cet axe méridien s'est adapté aux conditions nouvelles de la navigation. L'absence de réserves en matières premières et énergétiques chez certains États, comme le Japon ou la Corée du Sud, a favorisé le développement des échanges régionaux. A la fin du XIXe siècle, l'impérialisme militaro-industriel du Japon fut motivé par la nécessité de s'approvisionner en ressources en Mandchourie et en Corée : les Japonais aménagent des ports minéraliers et vraquiers dans le golfe de Bohai et en mer Jaune reliés par des lignes de chemin de fer aux gisements. En Corée du Sud, par exemple, les Japonais ont ainsi construit la voie ferrée méridienne ainsi que le port de Pusan face à l'archipel nippon. Il s'agissait de relier les « territoires utiles » de Corée et de la région de Pékin, « colonies ateliers » du Japon, aux littoraux, afin d'en faciliter les exportations vers l'archipel. A partir des années 1950, des accords commerciaux entre le Japon et la Corée du Sud d'une part et, au-delà, avec différents pays d'Asie du sud, prennent le relais : pétrole et gaz naturel malais et indonésien, mais aussi minerais australiens, contribuent à la reconstruction et au développement économique du Japon, lequel doit se doter d'une importante flotte marchande. L'ouverture récente de la Chine à « l'économie socialiste de marché » vient diversifier et renforcer ces coopérations transrégionales, ce qui se traduit par la mise en place de nouveaux axes maritimes. Désormais, l'affirmation de ce corridor est à relier avec la volonté de renforcer l'ASEAN (l'Association des nations d'Asie du Sud-Est) au sein de laquelle le Japon souhaite être acteur. Face à la montée en puissance de la Chine et son entrée au sein de l'OMC, d'une part, la stagnation du Japon et les difficultés de l'ASEAN d'autre part, le Japon a proposé de développer les relations avec cette entente régionale en créant une zone de libre-échange avec un accord global de resserrement des liens économiques. Ainsi, depuis la crise économique de 1997-1998, les pays de l'ASEAN se sont-ils rapprochés du Japon, de la Corée du Sud et de la Chine, pour former l'ASEAN + 3.

Conclusion

Il faut insister sur le « poids de l'encadrement maritime » comme facteur majeur d'ouverture et d'intégration régionale et mondiale. Les littoraux d'Asie orientale sont progressivement devenus des pôles de croissance majeure et sont considérés comme les locomotives de la croissance pour l'ensemble de l'Asie orientale, aire de puissance en expansion qui bouscule les équilibres mondiaux.

L'inégalité entre espaces est maintenue avec un gradient d'intensité géographique entre des centres littoraux moteurs, des périphéries intégrées ou en cours d'intégration et des marges. D'autres inégalités sont apparues : entre très grandes villes et campagnes sans oublier les disparités internes qu'il s'agisse des organismes urbains ou des campagnes.

C. LES ÉPREUVES ORALES

Les candidats passent trois épreuves orales définies par l'arrêté du 3 juillet 1995, publié au journal officiel du 12 juillet 1995), toutes trois affectées du coefficient 1 :

- l'épreuve d'explication de texte en lettres ;
- l'épreuve d'explication de document(s) en histoire ou en géographie, dans la discipline qui n'a pas fait l'objet de l'écrit - cette année, elle a donc porté sur l'histoire ;
- l'épreuve sur dossier, en français ou en histoire-géographie en fonction d'un tirage au sort effectué lors de la réunion d'accueil des candidats.

Chaque épreuve est précédée de deux heures de préparation et se compose d'un exposé du candidat (trente minutes maximum) suivi d'un entretien avec le jury (trente minutes maximum).

Au cours de l'entretien, les questions posées par les membres du jury ne doivent pas inquiéter les candidats : elles leur permettent de préciser ou de développer des points trop rapidement abordés lors de leur exposé, de vérifier la maîtrise de connaissances essentielles, de rectifier des erreurs ou des approximations. A la suite d'un exposé insuffisant ou médiocre, un entretien dynamique offre une réelle possibilité de rattrapage. À un candidat satisfaisant, il donne l'occasion d'améliorer encore sa note, voire d'obtenir le maximum. Le jury utilise en effet toute la gamme des notes.

En histoire et géographie, une curiosité raisonnée pour les choses de la Cité fait partie intégrante de la préparation aux épreuves orales. Il est en effet inacceptable, pour qui se destine à enseigner ces disciplines avec souvent en charge l'éducation civique, juridique et sociale, d'ignorer les débats et les enjeux de société fondamentaux. Leur méconnaissance explique parfois la sévérité d'une évaluation.

L'ÉPREUVE D'EXPLICATION DE TEXTE LITTÉRAIRE

Rapport établi par Philippe Desvaux

Ce rapport, qui s'inscrit dans la continuité des précédents, reprend et prolonge plus particulièrement celui qu'a rédigé Solange Fricaud en 2008. La lecture de ces comptes rendus aidera les candidats dans leur préparation.

Les questions habituelles, renvoyant au choix du texte par le candidat, à son temps de préparation et aux deux moments de l'épreuve constitués par l'explication proprement dite et par l'entretien seront évoquées dans une seconde partie. Toutefois, cette année, le rapport souhaite attirer l'attention des candidats sur deux compétences qui peuvent sans doute apparaître « élémentaires », mais qui n'en sont pas moins décisives : la compréhension du texte et l'utilisation d'une langue précise et pertinente. Même si le jury a eu cette année la satisfaction d'attribuer, lors de cette épreuve, un nombre appréciable de bonnes ou de très bonnes notes, il a également regretté de constater trop souvent dans les deux domaines précités des lacunes rédhibitoires de la part de candidats qui souhaitent enseigner le français et la littérature.

Dans un premier temps, nous préciserons donc le contenu et les enjeux de la *compréhension des textes littéraires* et de la *langue de l'explication*.

I – Les exigences premières

Comprendre un texte littéraire

Le jury a été particulièrement attentif à l'expression, de la part des candidats, d'une compréhension réelle du texte à expliquer.

Trop fréquemment, les candidats multiplient (et répètent), à propos d'un texte, des remarques générales (et parfois erronées) concernant son auteur, son siècle, son genre ou son message, mais montrent qu'ils n'en ont pas compris le signifié exact. La compréhension claire et précise du signifié d'un texte littéraire constitue la condition fondamentale de toute explication et participe déjà de son

interprétation dans la mesure où cette compétence dépasse la simple compréhension littérale du contenu explicite d'un texte. Sans cette compétence première, il est vain d'espérer réussir cette épreuve.

Plusieurs facteurs peuvent expliquer ces difficultés de lecture ; nous en présentons ici quelques-unes, parmi les plus évidentes.

Le lexique

Certains mots du texte peuvent faire obstacle à sa compréhension globale, qu'il s'agisse d'un lexique courant mais trop rapidement lu (par exemple, quand le lion de la fable « tint conseil », cela ne signifie nullement qu'il « donna des conseils »), ou d'un lexique vieilli (les « appas » de Bérénice n'évoquent en rien un piège qu'elle tendrait à Titus, comme un pêcheur essaie d'attirer un poisson). Le problème réside ici dans le fait que le candidat s'efforce de mettre l'ensemble du texte en cohérence avec cette acception erronée ; le commentaire ne peut donc aboutir qu'à un contresens majeur.

Lorsque la tonalité de certains mots ou de certaines expressions est mal perçue, c'est le registre et la signification de tout un passage qui échappe au candidat : si l'on n'entend pas les mots de Céline « Qu'on se range ! Qu'on bondisse pour qu'il puisse démarrer encore un coup le petit hystérique ! Et hop ! », jouant sur le registre affectueux de l'enfance (« le petit hystérique », « eh hop ») et sur l'absurdité, on ne comprend pas l'ironie amère, à la fois véhémence et désespérée, du narrateur devant la déshumanisation du travail à la chaîne aux Etats-Unis.

Certains mots renvoient à des réalités historiques précises, dont la connaissance est indispensable pour la juste compréhension du texte. Si l'on sait, par exemple, que les étages des immeubles du Paris de *L'Assommoir* sont comme le reflet inversé de la hiérarchie sociale, les plus pauvres vivant au dernier étage, on ne peut pas affirmer que la montée de Gervaise au sixième et dernier étage chez les Lorilleux symbolise son rêve d'ascension sociale.

Enfin, les textes littéraires sont fréquemment traversés d'images que le lecteur apprécie à la lumière de son expérience personnelle ou de sa « connaissance du monde ». Lorsque Chateaubriand, évoquant la retraite de Russie dans les *Mémoires d'Outre-tombe*, compare les boulets avec lesquels les Cosaques bombardent les soldats de la Grande Armée aux pains qu'ils ont pour tout festin, il n'est pas possible d'entendre là une allusion aux boulettes de pain que les soldats s'amusaient à se lancer, commentaire qui ne reconnaît pas les tourments de l'enfer hivernal évoqué dans le tableau du narrateur.

Le jury invite donc les candidats à accorder aux mots du texte et à leur juste compréhension une très grande importance ; à ne pas se contenter d'approximations ; à résister au désir d'esquiver la difficulté et à s'efforcer de trouver la signification juste, *i.e.* celle qui s'ajuste aux autres mots et au sens global du texte. Ce travail d'élucidation, cet effort de lecture, ne constitue jamais une perte de temps ; c'est très souvent la condition d'une explication réussie.

La globalité du texte

La compréhension d'un texte se joue également dans l'appréhension juste de son contexte, de son mouvement et de sa tonalité (ou registre).

Il est évidemment fondamental d'identifier correctement la situation dans laquelle se trouvent les personnages d'une scène de théâtre ou d'une page de roman, si l'on veut éviter des contresens rédhibitoires. Ce *contexte* s'éclaire d'abord par l'œuvre elle-même. De ce point de vue, on ne saurait trop conseiller aux candidats de tenir compte précisément des quelques lignes de contextualisation qui sont rédigées sur les billets de tirage chaque fois que cela est nécessaire à la compréhension. De plus la lecture rapide de la page qui précède et de celle qui suit l'extrait à expliquer aidera également les candidats à saisir l'orientation de ce dernier, en tout cas à éviter des lectures fondamentalement erronées. Ainsi, pour commenter la lettre (in *Les Liaisons dangereuses*, lettre 48) que Valmont écrit à la Présidente de Tourvel, du lit *dans lequel il se trouve* avec une de ses maîtresses, ces précautions auraient évité à telle candidate de penser que le libertin rédigeait un propos « sérieux », par moments pudique et repentant, *après* une nuit d'amour. Ou bien encore, le candidat qui devait expliquer la scène 4 de l'acte I de *Tartuffe* n'aurait pas insisté sur la gravité du dialogue opposant Orgon et Dorine

(« Dorine et Cléante ne rient pas ! », affirme le candidat), jusqu'à faire l'hypothèse d'une dimension tragique (!) présente dans ce dialogue, s'il avait lu la réplique de Cléante qui faisait immédiatement suite à l'extrait choisi et qui commence par les paroles suivantes : « À votre nez, mon frère, elle se rit de vous ». Le contexte d'un passage peut enfin s'éclairer par une connaissance historique fondamentale. Ainsi, pour expliquer le poème « L'Enfant » de V. Hugo (in *Les Orientales*), il vaut mieux connaître la guerre helléno-turque qui au XIX^{ème} Siècle a enflammé toute une génération de romantiques, plutôt que d'entendre dans le texte une anecdote des guerres médiques de l'Antiquité... Ou bien encore il faut évidemment connaître l'existence de la retraite de Russie et sa signification historique au XIX^{ème} Siècle pour commenter les pages que Chateaubriand lui consacre dans les *Mémoires d'Outre-tombe*. On ne multipliera pas de tels exemples. Rappelons toutefois ici, que la connaissance d'un contexte historique, si elle contribue, parfois d'une manière obligatoire, à la compréhension du texte littéraire, ne saurait tenir lieu d'explication par elle-même.

L'identification du *mouvement d'un texte*, souvent suscité par une structure précise, participe également de sa compréhension. La signification exacte des différentes parties d'un texte se construit souvent à partir de leur reconnaissance et de leur confrontation, lorsque se révèle un système d'écho ou de gradation, de continuité ou d'opposition ; ces « parties » ne se succèdent pas nécessairement dans le texte d'une manière linéaire et régulière. Ainsi le *jeu* de Dorine (in *Tartuffe*, I, 4) signalé plus haut se comprend aisément si l'on perçoit le parallélisme précis et de plus en plus accentué existant entre les images qu'elle donne respectivement de Tartuffe et d'Elmire. On sera évidemment attentif à l'organisation des strophes d'un poème, notamment d'un sonnet, en cherchant à identifier le rapport de signification qu'elles entretiennent. Ou bien encore on s'intéressera au jeu des points de vue dans telle page de roman, ou bien à la récurrence d'une même image... ; ou bien encore on rapprochera systématiquement le début et la fin d'un texte en essayant de les faire entrer en résonance. Plus généralement, les candidats seront particulièrement attentifs aux effets de continuité et de rupture qui organisent le mouvement d'un texte et déterminent sa compréhension. Trop souvent, qu'ils choisissent une démarche d'explication linéaire ou une approche composée du commentaire, les candidats se montrent aveugles à ces effets de tissage du texte, soit parce qu'ils ne s'élèvent pas au-dessus d'une lecture juxtalinéaire et décousue des mots et des phrases du texte, soit parce qu'ils s'en tiennent à deux ou trois idées très générales qu'ils développent sans se référer aux mots précis du texte. Ce défaut d'une appréhension de la cohérence du texte mérite d'être particulièrement signalé. La présentation succincte, au début de l'explication, du mouvement du texte sera utilement préparée par un résumé précis du texte à expliquer, qui s'attache à en expliciter les effets de cohérence.

Enfin, la compréhension d'un texte suppose que soient précisément perçus son *engagement dans le monde* et les *réactions* qu'il cherche à susciter chez son lecteur. Les textes littéraires font entendre des sympathies, des prises de parti, des morales, voire des revendications ; d'une manière plus ou moins polémique, ils peuvent viser des cibles qu'il faut savoir identifier. Le candidat qui ne sait pas reconnaître la charge contre une certaine morale chrétienne contenue dans l'article « Voluptueux » de Diderot (in *L'Encyclopédie*) n'en a pas compris le texte. Celui qui n'apprécierait pas l'ironie de Flaubert contre certaines figures républicaines caricaturales et vaines (mais aussi contre ceux qui en sont dupes) contenue dans le portrait du « citoyen » Regimbart (in *L'Education sentimentale*) resterait sourd à une signification première du texte.

Les registres ne définissent au fond que les émotions que le texte cherche à susciter chez son lecteur pour mieux s'assurer de son adhésion ; on attend donc du candidat qu'il les identifie d'une manière sûre.

S'exprimer avec précision

Comprendre un texte, c'est pouvoir en dire la signification d'une manière évidemment intelligible ; si l'on ne dispose pas d'une langue (et d'abord d'un lexique) suffisamment claire et précise, on n'est pas en mesure de garantir la réelle compréhension d'un texte lu. Par exemple, lorsqu'un événement narré est invraisemblable, on a tort de le qualifier de « surréaliste » ; quand Orgon demande d'une manière répétitive et quelque peu mécanique comment se porte Tartuffe (*Tartuffe*, I,4), son comportement ne doit pas être présenté comme « absurde »... La scène d'exposition de *George Dandin* ne développe aucun « quiproquo » entre Dandin et Lubin, le bourgeois manipulant consciemment le paysan grossier et naïf pour connaître la réalité de son infortune conjugale. Trop souvent, les candidats mobilisent ainsi des catégories d'analyse littéraire sans le savoir et à contresens, oubliant que la simplicité et la précision ne sont nullement contradictoires.

Inversement, lorsque l'on doit recourir à un lexique « technique » précis, l'erreur (ou l'incapacité) apparaît particulièrement dommageable. Si l'emploi d'un métalangage jargonant et plus ou moins mal maîtrisé apparaît heureusement en recul, on demeure surpris de la méconnaissance de certaines notions élémentaires qui concernent aussi bien les catégories de l'analyse littéraire que celle de la description syntaxique de la phrase. Fréquentes dans le domaine de la prosodie et de la métrique (une candidate a pu voir dans une tirade de *Bérénice* plusieurs types de vers, variété qui soulignerait l'art de Racine dans l'expression des sentiments de ses personnages...), de telles lacunes ont également été constatées dans la connaissance des outils narratologiques fondamentaux (cf. confusion sérieuse des points de vue) ou dans celle des genres. Rappelons ici que le jury n'attend nullement des candidats qu'ils exposent une somme de notions savantes, à la fois complexes et rares, dont ils croient parfois, bien à tort, qu'elles habillent l'explication d'un chic indiscutable, alors qu'elles restent étrangères à la compréhension réelle du texte. Toutefois, une explication littéraire ne saurait non plus se concevoir sans aucun « outil » d'analyse, notamment pour entrer dans les problématiques souvent fécondes des genres et des registres, pour mettre en lumière l'art du récit chez tel ou tel narrateur ou pour apprécier la virtuosité rythmique qui s'exprime dans tel ou tel poème.

Plus inquiétantes encore apparaissent certaines ignorances simplement grammaticales. Un candidat au Caplp Lettres-Histoire/géographie doit impérativement connaître le système des temps et des modes verbaux de la langue française (peu importe ici que le conditionnel soit analysé comme un temps ou comme un mode ; encore faut-il qu'il soit identifié à coup sûr) : le jeu des verbes constitue assez fréquemment une entrée éclairante dans la compréhension des textes. Lorsqu'il s'agit de comprendre et de commenter l'ordre des mots dans une phrase complexe (ce qui est courant dans une explication littéraire...), est-il possible d'hésiter sur l'identification des sujets, sur l'expansion exacte de tel ou tel groupe ou sur la complémentation de tel ou tel verbe ? Par exemple, les candidats évoquent fréquemment l'oralité de la langue de Céline, sans mesurer à quel point les phrases du *Voyage au bout de la nuit* sont travaillées sur les plans lexical, syntaxique et prosodique et sont fondamentalement étrangères à la langue orale réelle. Comment mettre en évidence cet art expressionniste sans recourir aux outils les plus élémentaires de l'analyse grammaticale ?

Au fond, la première exigence de l'exercice de l'explication littéraire est une profession de bon sens, d'honnêteté, de modestie et de clarté. Comprendre précisément ce que nous dit un texte littéraire et le restituer d'une manière claire et intelligible, c'est prendre le contre-pied d'une attitude qui considère le texte comme un simple prétexte, comme l'occasion de formuler des remarques générales, plus ou moins savantes, plus ou moins maîtrisées, héritées d'une mémoire lointaine ou juste rencontrées pendant le temps de la préparation, dans une préface ou dans un article de dictionnaire. Si un passage se révèle difficile à comprendre, il est beaucoup plus efficace de s'efforcer d'en élucider le sens en « se battant » avec la difficulté, que d'essayer de l'esquiver en la laissant dans l'ombre ou en la dissimulant sous des généralités.

II – Le travail du candidat

Le choix du texte

Depuis la session 2008, les candidats peuvent choisir l'extrait qu'ils auront à expliquer parmi les deux textes proposés sur le billet de tirage. Rappelons ici quelques précisions :

- les auteurs et les textes proposés par le jury appartiennent au patrimoine de notre littérature ; d'une longueur raisonnable et suffisamment accessibles, ces extraits ne cherchent donc nullement à « piéger » les candidats par leur rareté ou leur hermétisme ;
- chaque billet de tirage soumet au choix du candidat deux textes très différents, par leur genre et par leur siècle ; un souci d'équité conduit le jury à proposer à l'ensemble des candidats des choix de niveau tout à fait comparable, comme en témoigne l'exemple de liste de tirage donnée en annexe (annexe n°1 ; les références précises des extraits, indiquées sur le bulletin de tirage remis au candidat, n'ont pas été reproduites ici).

Pour opérer son choix très rapidement, le candidat ne dispose que du nom de l'auteur et du titre de l'œuvre d'où est extrait le passage. En aucun cas, le jury n'a à connaître le texte qu'a rejeté le candidat. Nous insisterons seulement sur le fait que la méconnaissance d'une œuvre ou d'un auteur ne conduit pas nécessairement à l'échec, la priorité accordée à la compréhension du texte permettant en principe de réussir convenablement l'épreuve à partir de n'importe quel choix.

La préparation (2 heures)

La lecture personnelle du texte (et sa relecture...), guidée d'abord par le souci de parvenir à sa compréhension (voir précisions et conseils de la première partie de ce rapport) claire et précise, constitue une tâche première et fondamentale. Le jury invite le candidat à n'esquiver aucune des difficultés du texte. C'est bien souvent lorsque s'éclaire le sens d'une expression dont on ne comprend pas la présence au terme d'une première lecture que se réorganise dans l'esprit du lecteur l'idée qu'il se fait de la dynamique et de la signification globale de l'extrait. Pour l'aider dans cet effort de compréhension, le candidat peut utiliser un certain nombre d'*ouvrages mis à sa disposition* (cf. annexe n°2) : dictionnaires divers, ouvrages généraux d'analyse littéraire... Le jury regrette que, trop souvent, ces ressources restent ignorées des candidats qui auraient pu, en les utilisant, éviter des contresens fâcheux. Toutefois, les informations que l'on peut trouver dans ces ouvrages ne présentent aucun intérêt si elles ne sont pas mises au service de la compréhension précise du texte singulier qui est à expliquer. Éclaircir le sens d'un mot ne devient pertinent que lorsqu'il entre en résonance avec l'ensemble du texte ; extraire d'une préface une formule percutante (par exemple, à propos du « ballet verbal » qui caractérise maints dialogues des comédies de Molière), n'éclairera l'explication que si le candidat montre concrètement, avec les mots du texte, la validité d'une telle métaphore ; quant aux développements très généraux concernant l'histoire littéraire ou la définition des genres littéraires, on peut considérer qu'ils ne sont pas à découvrir deux heures avant l'épreuve...

La lecture littéraire, qui explore méthodiquement les implicites du texte, doit permettre de dégager la *vision du monde*, les *valeurs* et les *émotions* dont le texte est porteur ou sur lesquelles il entend jouer. Ce travail d'interprétation s'organise au sein d'une *problématique* littéraire qui sera explicitement définie au début de l'explication et qui garantit la cohérence de l'ensemble des remarques et des analyses du candidat. Sans que ce conseil soit limitatif, nous suggérons ici aux candidats d'orienter leur réflexion vers des questions relatives aux genres et aux registres, et/ou vers l'histoire littéraire, domaines qui permettent assez aisément d'inscrire l'explication dans une problématique éclairante. Repérer le courant esthétique auquel appartient un texte aide à en percevoir la vision du monde, même si le candidat ne doit pas oublier qu'un texte littéraire est toujours singulier et qu'on ne saurait le réduire au statut d'illustration d'une notion générale ; souligner ce qu'une scène doit, par exemple, aux conventions du théâtre classique invitera le candidat à se montrer sensible aux moments d'une émotion sincère et originale ; appréhender un registre (ou « tonalité ») comique permettra de s'interroger non seulement sur les procédés du discours, mais surtout sur le statut du lecteur et son degré d'adhésion au propos de l'auteur... Bref, on le voit, le départ à opérer entre ce qui relève d'une appartenance générale du texte à de grandes catégories d'analyse littéraire et ce qui fonde sa singularité (nuances, ruptures...) constitue une entrée féconde dans le commentaire de la plupart des textes.

Enfin, l'extrait devant être lu, au début de l'explication, à haute voix et d'une manière suffisamment fluide et expressive, le candidat préparera utilement cette *diction*. Par exemple, il trouvera la ligne mélodique juste d'une phrase syntaxiquement complexe ; ou bien, s'il doit expliquer un texte poétique versifié, il vérifiera la métrique des vers à lire et veillera à souligner vocalement tel ou tel effet de rythme. Un candidat qui se destine à enseigner le français et la littérature doit impérativement pouvoir lire un texte sans ânonner, sans achopper sur les limites des groupes de souffle ou des groupes syntaxiques, sans se tromper dans le compte des syllabes d'un alexandrin...

L'explication

L'explication proprement dite devant le jury dure trente minutes au plus, sans que le candidat soit tenu d'utiliser la totalité de ce temps imparti. Toutefois, comme cela était précisé dans le rapport de l'année dernière, « une explication de texte (introduction et lecture à haute voix comprises) d'une durée inférieure à 20 minutes, voire à 15 [ou à 10 minutes], est *a priori* très insuffisante » ; trop de candidats ont encore été pénalisés cette année pour avoir présenté une explication par trop succincte.

L'introduction, qui doit rester suffisamment brève, s'attachera à présenter le texte et sa problématique d'étude. Les longs développements relatifs à la biographie de l'auteur ou à l'histoire du siècle auquel appartient le texte, dès lors qu'ils ne sont pas reliés à la compréhension du texte, pénalisent également les candidats qui imaginent, bien à tort, que ce genre de propos est obligatoire. Une mise

en lumière rapide du mouvement du texte à ce moment-là peut aider le candidat à introduire sa problématique.

Sans revenir sur la préparation de la lecture à haute voix, rappelons qu'une lecture convenablement expressive du texte constitue une condition de la réussite de l'épreuve. Il s'agit là d'un moment très important de l'explication, que trop de candidats négligent encore.

Présentant leur problématique, les candidats annoncent du même coup la méthode d'explication qu'ils ont retenue : explication linéaire, qui construit le sens et l'interprétation du texte en suivant son mouvement, ou bien commentaire composé, qui étudie le texte à partir de deux ou trois axes synthétiques. Rappelons qu'aucune de ces deux méthodes n'est proscrite, mais que les candidats doivent respecter quelques contraintes essentielles :

- la démarche annoncée devra être clairement suivie jusqu'à la fin de l'explication, sans qu'on lui en substitue une autre en cours d'exposé ;
- en tout état de cause, d'une manière ou d'une autre, le mouvement et la cohérence du texte devront faire l'objet d'une analyse précise ;
- toutes les remarques formulées au cours de l'explication doivent converger vers l'objectif d'interprétation (cf. problématique) annoncé en introduction et naturellement rappelé en conclusion.

Les deux défauts les plus fréquemment rencontrés concernent la cohérence de l'explication. Ou bien une démarche linéaire (juxtalinéaire en l'occurrence) disperse le propos en une poussière de remarques étrangère à la construction de la signification précise du texte ; ou bien une méthode composée s'en tient aux observations générales formulées dans chacun de ses axes (remarques thématiques, analyses énonciatives ...) et ne parvient pas, sauf d'une manière très artificielle, à dégager une interprétation identifiable et cohérente.

Enfin, le jury attend d'un candidat qui se destine à enseigner une aisance langagière suffisante pour lui permettre de développer son explication d'une manière fluide, audible et claire, sans lire ses notes *in extenso*, en se référant en permanence aux mots du texte et en sachant regarder le jury avec conviction. La qualité de cette prise de parole orale monologique constitue un des critères importants d'évaluation du jury.

La présence orale du candidat s'apprécie également lors de l'entretien.

L'entretien

Ne dépassant pas trente minutes, l'entretien permet de tester certaines compétences professionnelles fort importantes :

- l'aptitude du candidat à réagir très rapidement à une question du jury, pour corriger, préciser ou approfondir son propos initial ;
- l'aptitude du candidat à élargir son propos initial et à le situer dans une perspective culturelle plus vaste.

Lorsque le jury invite le candidat à revenir sur l'une de ses analyses, ce dernier doit bien comprendre qu'il ne s'agit pas pour lui de répéter ce qu'il a déjà dit et que le jury a bien entendu. Il doit se demander ce qu'il pouvait y avoir d'erroné ou, en tout cas, d'insuffisant, dans son exposé. Nous donnerons deux exemples de l'enjeu d'une telle réactivité des candidats. Il n'est pas rare que le jury demande à un candidat de reprendre la lecture à haute voix d'un ou deux vers ; il sera alors discriminant d'observer l'effort de correction d'une diérèse oubliée, d'une liaison omise, d'un « e » mal lu, ou bien l'incapacité (hélas relativement fréquente) du lecteur à modifier sa première diction qu'il va répéter sans imaginer en quoi elle peut être défailante. L'entretien permet également de revenir sur des erreurs moins ponctuelles. Ainsi la candidate qui n'a pas compris, au cours de l'explication de la lettre 48 des *Liaisons dangereuses* (voir première partie), la situation précise dans laquelle se trouve Valmont lorsqu'il écrit à la Présidente de Tourvelles, a commis un contresens majeur malgré une série de remarques de détail justes, ce qui lui interdit bien évidemment d'obtenir la moyenne à cette épreuve. Or, ayant reconnu son erreur à partir des questions du jury, cette candidate montre une aptitude très appréciable à reconstruire, d'une manière quasiment improvisée et en quelques minutes, un nouveau commentaire de la lettre dans lequel elle identifie maintenant les allusions érotiques de diverses natures qui traversent le texte et leur charge provocatrice, avant d'élargir son propos à la

signification du libertinage au XVIIIème Siècle et à l'obscur inquiétude que peut faire entendre parfois le cynisme d'une telle morale. Cette réaction a permis à la candidate d'obtenir une note honorable que son explication première ne laissait nullement attendre.

Nous rappellerons ici que cette réactivité aux questions du jury attendue de la part des candidats peut parfaitement être préparée par un temps relativement bref de réflexion silencieuse, que le jury comprend et apprécie.

L'aptitude à situer un texte dans une problématique plus large ne doit pas être comprise comme un « supplément d'âme » littéraire, une manière gratuite de montrer tout ce que l'on sait... Les questions que le jury peut poser dans ce domaine visent toujours un approfondissement de l'interprétation du texte. Ainsi le candidat qui, ayant à expliquer un extrait du début des *Rêveries du promeneur solitaire*, n'a jamais prononcé le mot « autobiographie » et a insisté sur une image morbide de Rousseau, replié sur lui-même, aigri, malade, conscient de sa mort prochaine, a été invité à montrer sa connaissance de l'œuvre de Rousseau. Il convenait d'identifier sa longue quête autobiographique et de rapprocher ainsi les *Rêveries* des *Confessions* ; le candidat était alors invité à rappeler les certitudes orgueilleuses, un rien vindicatives, adressées par Jean-Jacques à ses contemporains dans les premières lignes du livre I des *Confessions*, pour les confronter à la rhétorique convaincue, précise et tout à fait sereine du soliloque de la Première Promenade, de manière qu'il y voie enfin autre chose qu'un épanchement lyrique et déploratif en face de la mort. Les candidats ne doivent donc pas perdre de vue le fait que le jury, au cours de l'entretien, ne procède pas à un interrogatoire de connaissances ponctuelles, à une sorte de « quizz » culturel, mais vise toujours un niveau d'interprétation synthétique du texte initialement expliqué.

Le bon niveau de la « barre » d'admission enregistrée cette année prouve que les candidats ont été nombreux à se préparer efficacement à cette épreuve d'explication littéraire, à y faire preuve de leurs qualités orales, de leurs compétences de lecture et de leur aptitude à mobiliser une culture solide et pertinente. Ce rapport n'a pas d'autre objectif que d'inviter les futurs préparateurs à ne pas perdre de vue les exigences premières de cette épreuve, sans lesquelles l'enseignement de la littérature ne saurait atteindre ses objectifs de formation culturelle et personnelle.

ANNEXE n° 1

Choix de textes pour un groupe de candidats

(Les deux œuvres ou auteurs inscrits sur la même ligne figurent sur le billet « tiré » par le candidat)

Romans 19 ^{ème} et 20 ^{ème} siècles	Poésie 16 ^{ème} et 17 ^{ème} siècles + Baudelaire
Mauriac, <i>Le Sagouin</i>	Du Bellay, <i>Les Regrets</i>
Zola, <i>La Bête Humaine</i>	Du Bellay, <i>Les Regrets</i>
Mauriac, <i>Thérèse Desqueyroux</i>	Du Bellay, <i>Les Regrets</i>
Flaubert, <i>L'éducation sentimentale</i>	Ronsard, <i>Derniers vers</i>
Flaubert, <i>L'éducation sentimentale</i>	Baudelaire
Balzac, <i>Le Père Goriot</i>	Ronsard, <i>Les Amours</i>
Balzac, <i>Le Père Goriot</i>	Ronsard, <i>Les Amours</i>
Balzac, <i>Le Colonel Chabert</i>	Ronsard, « Stances », <i>Les Amours</i>
Balzac, <i>Le Lys dans la vallée</i>	L. Labé

Balzac, <i>Le Lys dans la vallée</i>	Corneille (Anthologie poésie française)
Camus, <i>La Peste</i>	Maynard (Anthologie poésie 17 ^{ème})
Camus, <i>La Peste</i>	Baudelaire
Céline, <i>Le Voyage au bout de la nuit</i>	Baudelaire
Céline, <i>Le Voyage au bout de la nuit</i>	Baudelaire

ANNEXE N°2

OUVRAGES MIS À LA DISPOSITION DES CANDIDATS PENDANT LEUR PRÉPARATION (Session 2009)

DICTIONNAIRES

Petit Larousse illustré 1994
 Le petit Robert
 Le nouveau petit Robert
 Le petit Robert 2006
 Le petit Robert des noms propres

Dictionnaire du français classique (Dubois, Lagane et Lerond - Larousse)
 Dictionnaire Bordas de littérature française (H. Lemaître)
 Dictionnaire étymologique (Larousse)

Le nouveau dictionnaire des auteurs (2 tomes – Laffont et Bompiani – R. Laffont)
 Le nouveau dictionnaire des œuvres (7 tomes – Laffont et Bompiani – R. Laffont)

OUVRAGES SPÉCIALISÉS

La grammaire d'aujourd'hui (Arrivé, Gadet, Galmiche – Flammarion)
 Grammaire du français (Denis, Sancier-Chateau – Poche)
 Grammaire du français classique et moderne (Wagner et Pinchon – Hachette)

Éléments de métrique française (J. Mazaleyrat – A. Colin)
 Gradus des procédés littéraires (B. Dupriez)
 Précis d'histoire de la littérature française (M.M. Fragonard - Didier)

L'ÉPREUVE D'EXPLICATION DE DOCUMENT(S) EN HISTOIRE

Rapport présenté par Ghislaine Desbuissons et Anne-Marie Gérin-Grataloup

Elle consiste en une explication d'un ou de document(s) portant sur l'une des questions au programme du concours. Chaque sujet comporte un titre.

Les sujets concernent des aspects fondamentaux des questions au programme : s'ils requièrent évidemment des connaissances solides, elles sont celles que peut posséder tout candidat ayant sérieusement préparé le concours. Le jury n'attend ni érudition, ni encyclopédisme.

Les candidats ont fait montre de niveaux très contrastés. Le jury a pu entendre d'excellents candidats, cultivés et visiblement bien préparés, mais aussi des candidats très démunis du fait de lacunes considérables, d'une absence de maîtrise de la démarche d'analyse historique et d'une réflexion insuffisamment structurée, voire indigente. La principale dérive de l'épreuve réside en une tendance à la paraphrase des documents, plus ou moins organisée, sans apport de connaissances personnelles (ou trop peu). Ecueil inverse : négliger, au contraire, le dossier pour un exposé très général.

La maîtrise de la démarche d'analyse critique en histoire a été un facteur de discrimination très fort car il s'agit d'une démarche élémentaire pour tout professeur enseignant cette discipline. Le candidat doit savoir identifier la nature des documents et le contexte précis de leur production avant d'en analyser le contenu. Qui, quand, où, pourquoi a été produit le document ? Dans quelles circonstances historiques ? Pour quels destinataires ? L'analyse du contenu doit être rigoureuse, précise, et approfondie. Quels thèmes contient-il ? Quels points communs, quelles divergences présente-t-il par rapport aux autres documents ? Le jury est en droit d'exiger de futurs enseignants qui utiliseront des documents avec leurs élèves qu'ils se montrent capables de les contextualiser et d'en faire une lecture exacte et complète.

Les très bonnes prestations ont en commun une problématisation pertinente du sujet, une construction rigoureuse de l'exposé, des connaissances solides éclairant les informations extraites des documents, une analyse fine et critique de chaque document avec une volonté de les mettre en relation, une maîtrise avérée du vocabulaire mobilisable, une expression orale correcte et fluide, une bonne réactivité aux questions du jury.

Quelques exemples de sujets proposés en 2009

LES FEMMES ET LA CONQUÊTE DES DROITS POLITIQUES DE 1848 à NOS JOURS

- | | |
|-------------------|---|
| Document 1 | « Du droit politique des femmes » (extraits),
Hubertine Auclert, <i>Le Droit politique des femmes</i> , ou question qui n'est pas traitée au Congrès international des femmes, 1878 -
In Yannick Ripa, <i>Les femmes, actrices de l'histoire</i> , SEDES, 1999. |
| Document 2 | Rapport Ferdinand Buisson, Commission du suffrage universel, 1909, in
<i>Assemblée nationale, droits des femmes 1909-2009</i> , 8 mars 2009. |
| Document 3 | Manifestation des suffragettes du mouvement « La femme nouvelle », 3 mai
1935 à Paris. <i>Keystone</i> , in <i>Le Monde</i> 2, 18-19 avril 2004. |
| Document 4 | Les femmes élues députées depuis 1945, www.assemblée.nationale.fr |

LES COMBATTANTS DE LA PREMIÈRE GUERRE MONDIALE

Document 1	Extraits du journal de guerre du docteur Marcel Poisot (manuscrit retrouvé en 1986) publiés dans <i>L'Histoire</i> , n° 107, janvier 1988
Document 2	Photographie de la délégation de Gueules cassées à Versailles, Juin 1919. Photographie anonyme, publiée en carte postale, conservée à l'Historial de la Grande Guerre à Péronne.
Document 3	« Appel des combattants et mutilés du Loiret » dans <i>La France mutilée</i> , 29 octobre 1922, cité dans Antoine PROST, <i>Les Anciens Combattants</i> , Paris, 1977
Document 4	Monument aux morts de 1914-18, de Lodève (Hérault), inauguré en juin 1930. Œuvre du sculpteur Paul Dardé. Source : http://www.languedoc-roussillon.culture.gouv.fr

LE PÉTAINISME AUX PREMIERS TEMPS DE VICHY

Document 1	Discours radiodiffusé du Maréchal Pétain le 11 octobre 1940. (Extraits), in Jean-Claude Barras, <i>Philippe Pétain, discours aux Français</i> , Paris, Albin Michel, 1989
Document 2	Paroles du Maréchal, affiche d'intérieur. 1941, in <i>Journaux de guerre</i> , n°16, 1983, <i>La France de Vichy</i> . Publication Hachette
Document 3	Couverture de la brochure « <i>Il était une fois un maréchal de France</i> » Publication éditée en 1941 par l'hebdomadaire <i>Fanfan la Tulipe</i> in <i>Journaux de guerre</i> , n°16, 1983, <i>La France de Vichy</i> . Publication Hachette

LES ÉTRANGERS EN FRANCE DANS L'ENTRE-DEUX-GUERRES

Document 1	Évolution du nombre d'étrangers recensés entre 1851 et 1999 in M.-C. Blanc-Chaléard, « Les immigrés et la France, XIXe-XXe siècle », <i>La documentation photographique</i> , n° 8535, 2003
Document 2	Étrangers et naturalisés en France en 1931, Atelier de cartographie de Sciences-Po, 2007
Document 3	Réponse du préfet de la Somme à une enquête de la direction de la Sûreté générale, ministère de l'Intérieur, 12 mars 1925 Archives départementales de la Somme, KZ 1143
<u>Document 4</u>	Souvenir des bals de la banlieue ouvrière de Paris dans les années 1930 In M.-C. Blanc-Chaléard, « Les immigrés et la France, XIXe-XXe siècle », <i>La documentation photographique</i> , n° 8535, 2003

LES POLITIQUES SCOLAIRES EN FRANCE (1850-1945)

- Document 1** Discours du 15 janvier 1850. Victor Hugo, *Oeuvres complètes*, cité dans Pierre ALBERTINI *L'école en France XIXe XXe siècle de la maternelle à l'université* « Carré Histoire » Hachette 2006
- Document 2** Loi Ferry du 28 mars 1882, cité dans Yves GAULUPEAU *La France à l'école*, Découvertes Gallimard, 2004
- Document 3** L'enseignement secondaire en France des années 1880-1950, cité dans Pierre ALBERTINI, *L'école en France XIXe XXe siècle de la maternelle à l'université*, « Carré Histoire » Hachette 2006
- Document 4** Pourcentage moyen de personnes ne sachant pas signer leur acte de mariage par périodes, in D. REBAUD et JP. PELISSIER, *Histoire de la mesure. Une approche de l'illettrisme en France. 2004* Éditions électroniques de l'EHESS : <http://histoiremesure.revues.org/index816.html>

LES ABOLITIONS DE L'ESCLAVAGE EN FRANCE

- Document 1** Débats à l'assemblée nationale constituante, 1791 (extraits), « La Révolution des droits de l'homme et du citoyen » *Documentation photographique* n° 6098 et www.assemblée-nationale.fr/histoire/esclavage/abolition.asp
- Document 2** Proclamation de Louis Delgrès, 10 mai 1802 (extraits) www.comité-mémoire-esclavage.fr
- Document 3** Alexis de Tocqueville, Intervention à l'assemblée dans la discussion de loi sur le régime des esclaves dans les colonies, 30 mai 1845 (extraits) www.tocqueville.culture.fr
- Document 4** Émancipation à la Réunion le 20 octobre 1848, Alphonse Garreau, Huile sur toile, 1849, Musée du quai Branly, Paris www.assemblée-nationale.fr/histoire/abolition.asp

LA COLONISATION FRANÇAISE À MADAGASCAR

- Document 1** Affiche publicitaire pour le livre de H Galli, « *La guerre à Madagascar* », 1897 Centre des Archives d'Outre Mer, Aix en Provence
- Document 2** Madagascar en 1924, texte de Léon Abensour, Agrégé d'histoire et de géographie (extraits) in *Nouvel Atlas Larousse*, Paris, 1924.
- Document 3** Interrogatoire du lieutenant Randriamaromanana (extraits) in Jacques TRONCHON, *L'insurrection malgache de 1947*, Éditions Karthala, Paris, 1986.

L'EXPOSITION COLONIALE DE 1931

- Document 1** Guide de Exposition coloniale internationale, 1931 (extrait)
Paul Roué, *Exposition Coloniale Internationale Paris 1931, Guide illustré*, Éditions Montmartre, Paris, 1931.
<http://www.jetons-monnaie.net/p/expo1931.html> (consulté le 12 avril 2009).
- Document 2** Exposition coloniale internationale de Vincennes, danses africaines, 1931 © R. Viollet, *Le Palais des colonies, Histoire du musée des arts d'Afrique et d'Océanie*, Réunion des musées nationaux, 2002
- Document 3** « Ne visitez pas l'exposition coloniale », 1931
Tracts surréalistes et déclarations collectives, t.1, (1922-1939), présenté et commenté par José Pierre, Le Terrain vague, Paris, 1980
- Document 4** Maquette du pavillon de l'Algérie offerte par l'enseigne La Belle Jardinière, 1931, Archives départementales du val de Marne (2J173)

L'EMPIRE FRANÇAIS DANS LES ANNÉES TRENTE

- Document 1** Affiche dessinée par Georges Dutriac vers 1930
in Eric Deroo, *L'illusion coloniale*, Tallandier, 2005
- Document 2** Paul REYNAUD, introduction au *Livre d'Or de l'Exposition Coloniale Internationale de Paris*, Éditions Champion, 1931
- Document 3** Albert Sarraut, *Grandeur et servitude coloniales*, Le Sagittaire, 1931
- Document 4** Affiche du Parti communiste, 1932
in Nicolas Bancel (et alii), *Images et colonies 1880-1962*, BDIC, 1993

L'EPREUVE ORALE SUR DOSSIER EN LETTRES

Rapport établi par Pierre Lévêque

LE CADRE REGLEMENTAIRE

L'épreuve sur dossier est définie par l'arrêté du 3 août 1993 (connaissances, compétences et capacités attendues du candidat) publié dans le BO spécial n°5 du 21/10/93, et par la note de commentaire relative à la nature des épreuves du concours externe d'accès au deuxième grade du corps des lycées professionnels (objectifs et modalités de l'épreuve) publiée par le BO n° 35 du 9 octobre 1997, qui ajoute une prescription concernant la dimension civique de l'enseignement.

LES CARACTERISTIQUES GENERALES DE L'EPREUVE

Le déroulement

Le choix entre une épreuve sur dossier en Lettres ou en Histoire - Géographie est effectué par tirage au sort. Cette épreuve comporte un exposé de trente minutes maximum suivi d'un entretien avec les membres du jury de trente minutes maximum. Elle s'appuie sur un dossier proposé par le jury.

Le candidat dispose de deux heures de préparation. Comme pour les autres épreuves, coefficient 1.

Les enjeux

Le concours a pour objectif de recruter de futurs professeurs de Lettres - Histoire de Lycée professionnel. Il s'adresse à des candidats auxquels il n'est pas demandé de faire état d'une expérience professionnelle (à la différence d'un concours interne). Il ne s'agit donc pas de leur demander de concevoir des situations d'enseignement (élaborer une séquence par exemple). Il s'agit avant tout d'identifier et de formuler un problème de didactique du Français à partir duquel mener une analyse critique d'une démarche conçue par un enseignant (documents de cours) ou par les auteurs d'un manuel.

Les enjeux de l'épreuve sont formulés dans le BO n°5 du 21/10/1993. Elle doit permettre au candidat de démontrer :

- qu'il connaît les contenus d'enseignement et les programmes de la discipline dans les lycées professionnels,
- qu'il peut faire état de connaissances de base sur l'organisation d'un lycée professionnel,
- qu'il a réfléchi aux finalités et à l'évolution de la discipline ainsi qu'aux relations qu'elle entretient avec les autres disciplines,
- qu'il a des capacités à analyser, à mettre en relation et à synthétiser l'ensemble des documents qui constituent le dossier,
- qu'il a des aptitudes à l'expression orale et à la communication.

LE DOSSIER

La composition

La session 2009 du concours marque une évolution dans la composition et la présentation des dossiers, afin d'harmoniser les épreuves orales sur dossier, option Lettres et option Histoire-Géographie.

Chaque dossier comporte, dans l'ordre suivant :

- un extrait de texte officiel : programmes (C.A.P.: 2002 ; BAC PRO: 2009, pour la session 2010), documents d'accompagnement des programmes, règlements d'examens, ...)
- un texte théorique (didactique) : extrait d'une revue pédagogique, d'un ouvrage universitaire,

- d'un article didactique et pédagogique ...
- un ou plusieurs documents pédagogiques (de 2 à 5 pages) : plans de séquence et/ou de séance réalisées par un professeur, accompagnés de leurs supports (textes, images, grilles d'évaluation, ...), extraits de manuels ...

Les dossiers proposés lors de la session 2009 avaient en moyenne 6 pages (de 4 à 7). Sur la première page figurent le sujet, l'énoncé de la question posée, la liste et les sources des documents qui le composent.

DEUX EXEMPLES DE DOSSIERS (PREMIERE PAGE)

Exemple n°1 : Etude de la langue en classe de BEP

Vous examinerez cet ensemble de documents. Vous les mettrez en relation et en ferez une analyse critique. Vous vous interrogerez notamment sur les contenus et les enjeux de l'enseignement du lexique en classe de B.E.P.

Document 1 : Extrait du programme de la classe de B.E.P. relatif à l'enseignement de la langue.

Document 2 : Extrait d'un article de réflexion d'un professeur publié dans l'académie de Versailles.

Document 3 : Extrait de *Français B.E.P. Les cahiers* (Foucher 2004).

Document 4 : Extrait de *Maîtrise de la Langue B.E.P.* (Foucher 2005).

Nombre de pages : 6

Exemple n°2 : Pratiques de lecture en classe de baccalauréat professionnel

Vous examinerez cet ensemble de documents. Vous les mettrez en relation et en ferez une analyse critique. Vous vous interrogerez sur les compétences de lecture développées dans la séquence consacrée à l'étude de *L'Ile des Esclaves* de Marivaux et, en particulier, sur la pertinence des activités proposées dans la séance 3 au regard des objectifs fixés.

Document 1 : Extrait du programme de Français des classes de baccalauréat professionnel.

Document 2 : Extrait d'une intervention de Jean Jordy, dans le cadre d'un stage national sur les pratiques de lecture.

Document 3 : Document du professeur préparatoire à la séance 3 (texte et questionnaire)

Nombre de pages : 6

Le sujet et la problématique

Chaque dossier est centré sur une dominante : lecture (texte, image), expression (écrite, orale), maîtrise de la langue. Certains dossiers mettent en relation deux de ces dominantes (ex.: lecture/écriture en classe de CAP).

Le sujet du dossier est explicitement énoncé. Il aborde un problème de didactique du français. Le candidat est amené à problématiser le dossier, à formuler ce problème.

La problématique consiste à transformer le sujet en problème didactique et pédagogique, à partir de l'analyse et de la confrontation des documents. La formulation d'une problématique claire est une étape essentielle. Elle ne saurait se réduire à une simple reformulation du libellé de la question posée, ni à une question très générale sur l'intérêt qu'il peut y avoir à étudier la langue ou à faire écrire les élèves, par exemple. La réponse est évidente.

La problématique, formulée en introduction et à laquelle il faut apporter une réponse argumentée, doit constituer le fil directeur de l'exposé.

Les sujets proposés à la réflexion des candidats lors de la session 2009
Étude d'une oeuvre intégrale poétique (Bac Pro) Développer les compétences orales des élèves (CAP) Écriture longue en classe de CAP Le thème de l'autoportrait en classes de CAP (2 dossiers) La certification en CCF au CAP : situation numéro 1 Écrire une nouvelle fantastique (BEP) Lecture d'une oeuvre intégrale en classe de Bac Pro Étude de la langue en classe de BEP Pratique raisonnée de la langue en CAP Évaluer l'écriture en classe de CAP Argumentation et engagement des écrivains (Bac Pro) Pratiques de lecture en classe de baccalauréat professionnel Un écrivain dans la classe L'étude de la langue en lycée professionnel : l'exemple des discours rapportés Finalité et problématique en classe de CAP: «s'insérer dans l'univers professionnel» et «travail et réalisation de soi/ travail et négation de soi».

Quelques questions posées lors de la session 2009
- Sujet : Développer les compétences orales des élèves Vous examinerez cet ensemble de documents. Vous les mettrez en relation et en ferez l'analyse critique. Vous vous interrogerez sur la cohérence globale de la démarche proposée par le professeur, dans la classe de seconde BEP, pour travailler le genre théâtral. Vous porterez plus particulièrement votre attention sur la mise en oeuvre des compétences orales.
- Sujet : Lecture d'une oeuvre intégrale en classe de Bac pro Vous examinerez cet ensemble de documents que vous mettrez en relation et analyserez. Vous vous interrogerez notamment sur la structure de la séquence consacrée à l'étude de l'oeuvre intégrale <i>L'enfant</i> de Jules Vallès, pour une classe de Terminale baccalauréat professionnel. Vous étudierez plus précisément la pertinence des activités proposées en séance 2.
- Sujet : L'étude de la langue en lycée professionnel : l'exemple des discours rapportés Vous examinerez cet ensemble de documents. Vous mettrez en relation les indications données dans les programmes. Vous vous interrogerez sur la progressivité des apprentissages et la manière dont ce point d'étude de la langue est traité dans trois manuels couvrant l'intégralité de la voie professionnelle.

REMARQUES ET CONSEILS DU JURY

Constats – Quelques remarques du jury

Comme les sessions précédentes, la session 2009 montre une grande hétérogénéité des prestations. Certaines ont obtenu la note maximale de 20. Certain(e)s candidat(e)s ont remarquablement traité le sujet, révélant maîtrise de la réflexion didactique, connaissances disciplinaires et réelles qualités argumentatives. Par contre certains candidats n'ont manifestement pas préparé cette épreuve (stratégie? pari ?). Près d'un quart des notes sont inférieures à 5 sur 20.

Le jury est formel : un entraînement méthodique et sérieux garantit une note convenable. Les candidats qui ont présenté des dossiers des sessions précédentes devant leurs formateurs et d'autres étudiants et qui ont ainsi été amenés à jeter un regard critique sur leurs prestations sont manifestement plus à l'aise.

Lacunes et erreurs les plus fréquemment constatées

- Lecture commentée des documents les uns après les autres (paraphrase) sans jamais les mettre en relation (absence de problématique).
- Plan stéréotypé : long commentaire (paraphrase) des documents prescriptifs et didactiques (1^o partie), vérification de la conformité des documents pédagogiques, souvent sur des points de détail (2^o partie).
- Méconnaissance des terminologies de base de la didactique du français et de la pédagogie (d'où la difficulté à interpréter et donc à utiliser le document didactique),
- Manque de connaissances disciplinaires en particulier dans le domaine de la langue (domaine qui représentait plus d'un quart des dossiers). Certains candidats se sont montrés incapables de faire les exercices d'un manuel proposés aux élèves (ce que le jury peut demander). Comment pourraient-ils juger de leur intérêt, de leur progressivité ?
- Récitation d'extraits de documents d'accompagnement ou de cours. Tel candidat qui n'a pas vu l'enjeu du dossier, mais qui tient absolument à prouver qu'il sait des choses et qui donne les définitions de : CCF, écriture longue, 1^o jet, correction, réécriture.
- Manque de distance critique (qui ne s'acquiert que par une préparation méthodique et une fréquentation régulière des textes théoriques) qui permet d'apprécier les activités proposées par un manuel ou par un professeur.
- Un discours souvent convenu sur la dimension citoyenne ou culturelle de telle ou telle activité (qui ne saurait tenir lieu d'argument), une représentation parfois compatissante (voire condescendante) des élèves de lycée professionnel.
- Difficulté à inscrire le dossier dans une problématique et à s'y tenir (d'où une suite de remarques ponctuelles et un exposé qui manque de cohérence).
- Méconnaissance des programmes en vigueur, des lycées professionnels, des élèves de lycées professionnels, des épreuves d'examen. Il n'est pas rare d'entendre des candidats affirmer que les élèves de Bac pro passent une EAF en fin de 1^o et que les épreuves sont identiques à celles des sections générales ou technologiques. Manque de nuances dans les propos, jugements péremptaires, ou au contraire manque d'assurance, hésitations, changement d'opinion en fonction de l'attitude présumée du jury.
- Lecture de l'exposé, les yeux rivés sur les notes.

Rappel : la session 2010 portera sur le nouveau programme BAC PRO – 2009 pour la classe de seconde (programme entré en vigueur en septembre 2009). Pour les autres classes, les programmes du CAP, du BEP et des classes de Première et de Terminale Bac Pro restent inchangés.

QUELQUES CONSEILS ET RECOMMANDATIONS (QUELQUES CRITERES DE REUSSITE)

Les remarques qui précèdent (ce qu'il ne faut pas faire) sont implicitement des conseils (ce qu'il faut faire). Il convient cependant d'insister sur quelques points :

- *Problématiser le dossier en confrontant l'ensemble des documents* (l'inscrire dans une question de didactique du français, qui est, de fait, le sujet du dossier) et s'attacher à répondre à la question posée dans le libellé. La réponse à la problématique doit servir de fil directeur à l'exposé afin d'éviter digressions et remarques ponctuelles qui ont parfois une fonction dilatoire.
- Donner à l'exposé une *dimension argumentative* : organiser le plan le plus convaincant, chercher des arguments pour étayer l'analyse (dans les documents et dans ses connaissances), illustrer les affirmations par des exemples précis pris dans les documents.
- *Rythmer l'intervention* par des pauses, distinguer clairement les étapes de l'analyse (formuler le thème de chacune d'elles).
- La grande diversité des sujets et des documents proposés, dont le champ couvre la plus grande partie des situations d'enseignement, ne permet pas d'utiliser un plan type qui conviendrait à toutes les épreuves.
- Lors de l'entretien, être attentif aux questions (et y répondre), ne pas monopoliser la parole (pour tenter d'éviter de nouvelles questions). Le but de l'entretien n'est pas de piéger le candidat ; le jury cherche à approfondir l'analyse menée durant l'exposé. Les questions posées n'ont pas été préparées, mais dépendent du sujet du dossier et surtout du contenu de l'exposé et de la progression de l'entretien.

- La présence systématique d'un texte théorique dans les dossiers (dont la fonction est d'aider à problématiser et à étayer l'exposé) suppose que les candidats sont familiarisés à ces textes et à la réflexion didactique (terminologie, grandes problématiques, champs de la recherche ...). Une fréquentation régulière d'ouvrages et d'articles didactiques au cours de l'année de préparation s'impose donc.

Pour conclure, rappelons, cette année encore, que les meilleurs conseils méthodologiques se révéleront insuffisants si l'exposé du candidat ne repose pas sur de *solides connaissances disciplinaires*, connaissances qui constituent toujours pour le jury, un critère d'évaluation déterminant.

L'ÉPREUVE ORALE SUR DOSSIER EN HISTOIRE ET GÉOGRAPHIE

Rapport établi par Ghislaine Desbuissons et Anne-Marie Gérin-Grataloup

Cette épreuve prend appui sur un dossier proposé par le jury et propose à la réflexion des candidats une question en relation avec les programmes d'histoire et de géographie, clairement indiquée dans le titre du dossier.

Chaque dossier comporte un ou des extraits de programmes et de documents d'accompagnement, un ou deux textes de réflexion écrits le plus souvent par un historien ou un géographe, et des supports à vocation pédagogique susceptibles d'être utilisés par un professeur : extraits de manuels, fiche de séance ou de séquence d'un professeur, sujets d'examen... Il s'agit de mettre en relation une question au programme d'une classe de lycée professionnel, une réflexion qui en éclaire ou en renouvelle l'approche, et la mise en œuvre qu'en proposent des manuels ou des professeurs, non pour décerner des éloges ou apporter des condamnations péremptoires, mais pour identifier des choix parmi ceux qui se présentent à l'enseignant et sont de sa responsabilité.

L'épreuve sur dossier ne vérifie pas les compétences des candidats à construire une situation d'enseignement : ils ne sont pas encore professeurs. C'est en amont que se situent ses attentes. Elle vérifie la culture générale des candidats sur les contenus des programmes de lycée professionnel, tant en histoire qu'en géographie, leur capacité à s'interroger sur les savoirs qu'ils auront à faire acquérir à leurs élèves et à identifier leurs finalités et leurs enjeux. Le jury se montre particulièrement attentif à déceler l'aptitude à la distance critique vis à vis des sources et des documents, à la prise en compte des finalités civiques de l'enseignement de l'histoire et de la géographie, à la réflexion sur la posture attendue d'un enseignant.

Le jury rappelle que l'épreuve sur dossier se prépare tout au long de l'année. La lecture de manuels spécialisés ne saurait dispenser de lire des ouvrages d'historiens et de géographes. La réussite à cette épreuve repose en grande partie sur une bonne maîtrise méthodologique. La lecture et l'exploitation du dossier se font à partir du sujet qui permet de saisir les enjeux de chaque document. Le jury attend un exposé structuré et réfléchi, évitant la démarche stéréotypée souvent peu opérationnelle qui consiste à commencer par l'étude du texte théorique pour terminer par l'analyse des documents pédagogiques. Trop souvent dans ce cas, on n'a procédé à aucun croisement des documents, et leur exploitation ne dépasse pas une paraphrase fastidieuse.

Cette épreuve permet aussi d'évaluer les aptitudes du candidat à la communication orale. Un bon candidat est capable de présenter un exposé clair et ordonné, d'ouvrir plusieurs pistes de réflexion, de faire preuve de solides connaissances, de capacités de raisonnement, de sens critique et d'ouverture d'esprit. Il manifeste dynamisme et conviction au cours de sa prestation et montre une bonne réactivité pendant l'entretien.

Le jury a utilisé toute l'échelle des notes.

Quelques exemples de sujets proposés en 2009

ENSEIGNER LA GÉOGRAPHIE EN LYCÉE PROFESSIONNEL

Le développement durable

L'homme et sa planète aujourd'hui en classe de CAP

Document 1

1 A - Extrait du programme d'histoire géographie de CAP, BOEN HS n° 5 du 29 août 2002

1 B - Extrait du document d'accompagnement des programmes d'histoire géographie de CAP, MEN, 2004

- Document 2** Extrait de Sylvie Brunel, *Le développement durable*, Que sais-je ? PUF, 2^{ème} édition mise à jour, avril 2007
- Document 3** **3 A** – « Le développement durable dans les pays développés », extrait du manuel *Histoire-Géographie*, CAP, Delagrave, 2007
3 B – « Identifier des enjeux de coopération internationale », extrait du manuel *Histoire-Géographie*, CAP, Foucher, 2007

ENSEIGNER LA GEOGRAPHIE EN LYCEE PROFESSIONNEL

Enseigner les territoires

L'exemple des citoyens et de leurs territoires
 en classe de 1^{ère} de Baccalauréat Professionnel

- Document 1** Extrait du document d'accompagnement du programme de géographie de la classe de 1^{ère} de baccalauréat professionnel, MEN, DGESCO, 1997
- Document 2** Extrait de Gérard Dorel et Jacques Gras, « Quels territoires enseigner ? », Actes du colloque *Apprendre l'histoire et la géographie à l'école*, MEN-DGESCO, 2004
- Document 3** **3A** – Préparation d'un cours de géographie en classe de 1^{ère} de baccalauréat professionnel : fiche du professeur
3B – Extrait du cahier d'activités *Bac Pro Première Histoire-Géographie*, Editions Foucher, 2007

ENSEIGNER LA GEOGRAPHIE EN LYCEE PROFESSIONNEL

L'image en géographie

L'exemple des espaces agricoles en classe de B.E.P

- Document 1** Extrait du programme d'histoire-géographie des classes de BEP, B.O., juillet 1992
- Document 2** **2 A** - Didier Mendibil, « Quel regard du géographe sur les images du paysage ? », in *Enseigner la géographie*, coordination Anne Le Roux, CNDP Basse Normandie, 2000.
2 B - Pascal Clerc, *La Culture scolaire en géographie, le monde dans la classe*, Presses universitaires de Rennes, collection Espace et territoires, 2002.
- Document 3** **3 A** - Extrait du cahier d'activités Terminale BEP, Hachette technique, 2007
3B - Extrait du manuel d'histoire et géographie, Terminale BEP, Belin, 1999

ENSEIGNER LA GÉOGRAPHIE EN LYCÉE PROFESSIONNEL

La géographie de l'alimentation

L'exemple du thème « Culture mondiale et pluralité des cultures contemporaines » en classe de CAP

- Document 1** **1A** – Programme d'Histoire-Géographie en CAP (B.O. hors-série n°5 du 29 août 2002)
1B – Document d'accompagnement du programme d'Histoire-Géographie en CAP (février 2004), thème « Culture mondiale et pluralité des cultures contemporaines »

- Document 1** **2A** – Sylvain ALLEMAND, "Vers une alimentation mondialisée ?", *Sciences Humaines* n°153, octobre 2004.
2B – Gilles FUMEY, *Géopolitique de l'alimentation*, éd. Sciences Humaines, 2008.
- Document 3** Extraits du Fichier *Histoire-Géographie CAP*, Foucher, 2007 (collection "Les Nouveaux cahiers") :
3A – "Des cuisines pour résister"
3B – "Préparer un dossier - McDo, une multinationale américaine"

ENSEIGNER L'HISTOIRE EN LYCEE PROFESSIONNEL

Événement et histoire du temps présent

L'exemple des rapports de puissance après 1989
 en classe terminale de baccalauréat professionnel

- Document 1** Extrait du document d'accompagnement du programme d'histoire de la classe terminale de baccalauréat professionnel, CNDP, 1997
- Document 2** **2A** – Extrait de Henry Rouso, Dominique Varinois , « Les enjeux épistémologiques de l'enseignement du temps présent », in Actes du colloque *Enseigner l'histoire et la géographie à l'école*, DESCO, 2002
2B – Extrait de René Rémond, *Du mur de Berlin aux tours de New York. Douze ans pour changer de siècle. Entretien avec François Azouvi*, Bayard, 2002
- Document 3** Sujet de baccalauréat professionnel 2008, « La fin de la bipolarisation et ses conséquences »

ENSEIGNER L'HISTOIRE EN LYCEE PROFESSIONNEL

La notion de génocide

L'exemple du Rwanda en classe de CAP

- Document 1** **1 A** - Extrait du programme d'histoire géographie de CAP, BOEN HS n° 5 du 29 août 2002
1 B - Extrait du document d'accompagnement des programmes d'histoire géographie de CAP, MEN, 2004
- Document 2** « Perception et prévention du génocide », Yves TERNON, Actes du colloque *Apprendre et se souvenir : Holocauste, génocide et crime d'État organisé au XXème siècle*, Berlin, 12-15 mars 2003
- Document 3** Extraits de manuels :
3 A – *Histoire-Géographie*, CAP, Belin, 2004
3 B – *Histoire-Géographie*, CAP, Delagrave, 2003

ENSEIGNER L'HISTOIRE EN LYCÉE PROFESSIONNEL

La destruction systématique des Juifs d'Europe

Les droits de l'Homme bafoués en Seconde BEP

- Document 1** Extraits du document d'accompagnement des programmes d'Histoire - Géographie de BEP, Ministère de l'éducation nationale, Direction des Lycées et Collèges, CNDP, 1992
- Document 2** Extrait de J.-P. Costet, B. Falaize, A. Mericskay, K. Mut, L. Corbel, « Entre mémoire et savoir : l'enseignement de la Shoah et des guerres de décolonisation », in *Mémoire et histoire : comment enseigner les « refoulés » du temps présent ?*, rapport de recherche de l'INRP, 2000-2003
- Document 3** Extraits de manuels
3A - « Le système concentrationnaire », *Histoire-Géographie BEP - Seconde professionnelle*, Hachette technique, 1998
3B - « La négation des droits de l'homme », *Histoire-Géographie BEP - Seconde professionnelle*, Hachette technique, 2007

ENSEIGNER L'HISTOIRE EN LYCÉE PROFESSIONNEL

Nation et nationalisme

L'exemple des mouvements d'unité nationale en Europe en classe de Terminale de baccalauréat professionnel

- Document 1** Extrait du document d'accompagnement du programme d'histoire de la classe de terminale professionnelle, MEN-DGESCO, 1997
- Document 2** Extrait de Michel Winock, *Le temps des nations*, Les collections de l'Histoire n° 41, octobre 2008
- Document 3** Extraits de manuels
3A - « Qu'est-ce qu'une nation ? », in *Histoire-géographie Terminale Bac Pro*, Belin, 2003
3B - « L'Europe des nations, 1850-1937 », in *Histoire-géographie Première Terminale Bac Pro*, Foucher, 2006

LES QUESTIONS DE LA SESSION 2010

Les questions au programme du CAPLP session 2010 sont parues au Bulletin officiel spécial n° 6 du 25 juin 2009.

HISTOIRE

Les Européens et les Amériques (début XVIème - fin XIXème) (Nouvelle question)
La France de 1848 à nos jours

GEOGRAPHIE

La France et ses régions en Europe et dans le monde
Les Suds dans la mondialisation (Nouvelle question)